

PN-ABE-363

64826

ETUDE DU SECTEUR FINANCIER AU BURUNDI

Présentée à:

**Agence pour le Développement international
USAID/Bujumbura
Régi par le contrat No. PDC-0000-I-00-6134-00
(Ordre de remise 39)**

Présentée par:

**International Science & Technology Institute, Inc.
1129 Twentieth Street, N.W.
Washington, D.C. 20036**

Septembre 1989

ETUDE DU SECTEUR FINANCIER AU BURUNDI

Présentée à:

**Agence pour le Développement international
USAID/Bujumbura
Régi par le contrat No. PDC-0000-I-00-6134-00
(Ordre de remise 39)**

Présentée par:

Roman Semkow

**International Science & Technology Institute, Inc.
1129 Twentieth Street, N.W.
Washington, D.C. 20036**

Septembre 1989

TABLE DES MATIERES

	Page
Résumé analytique.....	v
Introduction	viii
1. Vue d'ensemble du contexte économique.....	1
A. Contexte économique.....	1
1. Programme d'ajustement structurel.....	1
2. Politiques des devises.....	1
B. Performance économique 1984-1988.....	2
1. Produit intérieur brut (PIB).....	2
2. Commerce international.....	2
3. Balance des opérations courantes et balance des paiements.....	5
4. Dette publique.....	5
5. Nécessité de financement à moyen terme	6
6. Résumé des comptes nationaux.....	7
7. Budget de fonctionnement.....	7
8. Masse monétaire.....	7
9. Liquidités du système financier.....	9
2. Infrastructure financière du Burundi.....	10
A. La Banque centrale.....	10
B. Les Banques de développement.....	11
1. La Banque nationale pour le développement économique (BNDE).....	11
2. La Société burundaise de Financement (SBF)	12

C.	Les Banques commerciales.....	13
1.	La Banque de crédit de Bujumbura (BCB)	13
2.	La Banque commerciale du Burundi (BANCOBU).....	14
3.	La Meridian Bank of Burundi (MBB).....	14
4.	L'Arab Burundi Bank of Commerce and Investment.....	14
D.	Institutions de dépôt et sociétés de holding	15
1.	Le Holding Arab Libyan Burundais (HALB)	15
2.	La Caisse centrale de mobilisation et de financement (CAMOFI).....	15
3.	La Caisse d'épargne du Burundi (CADEBU)	15
4.	Comptes-chèques postaux (CCP).....	16
E.	Autres institutions.....	16
1.	Compagnies d'assurance.....	16
2.	Office des cultures industrielles du Burundi (OCIBU).....	17
3.	Institut national de la Sécurité (INSS)	17
4.	Le Système de Coopératives d'épargne et de crédit rural (COOPEC).....	17
F.	Le secteur non-structuré.....	18
3.	Règlements bancaires.....	19
A.	Cadre juridique.....	19
B.	Normes comptables.....	19
1.	Système comptable.....	19
2.	Règles de l'administration fiscale.....	19
3.	Impact sur la Promotion des petites et moyennes entreprises.....	20
4.	Certification des comptes.....	20

C.	Rapports à fournir.....	20
1.	Politiques monétaires.....	20
2.	Ratio de liquidités.....	21
3.	Ratio de fonds de roulement.....	21
4.	Ratio de prêts réescomptables.....	21
4.	Crédit à l'économie.....	22
A.	Critères de classification.....	22
B.	Versement des crédits.....	22
1.	Crédit des institutions financières pour le développement.....	22
2.	Crédit des banques commerciales.....	23
C.	Evolution du crédit consolidé à l'économie...	23
5.	Opérations de crédit.....	24
A.	Comptes rendus.....	24
B.	Financement des ressources.....	24
C.	Opérations de réescompte.....	24
D.	Cautions et garanties.....	25
E.	Taux d'intérêt et commissions.....	25
6.	Fonctionnement et pratiques des activités de prêts	27
A.	Politiques de prêts.....	27
1.	Banques commerciales.....	27
2.	Institutions financières pour le développement.....	27
B.	Caractéristiques des portefeuilles de prêts..	28
1.	Banques commerciales.....	28
2.	Institutions financières pour le développement	28

C.	Gestion du portefeuille.....	29
1.	Banques commerciales.....	29
2.	Institutions financières pour le développement	30
7.	Crédit aux petites et moyennes entreprises.....	31
A.	Demande de crédit.....	31
B.	Offre.....	32

RESUME ANALYTIQUE

Données générales

L'évolution macro-économique récente a eu trois effets principaux sur le secteur financier: (1) le système financier du Burundi a eu jusqu'en 1987 un excédent de liquidités en grande partie improductif. La situation a radicalement changé au milieu des années 1988 avec une brutale contraction des dépôts et des réserves de liquidités créant de graves problèmes pour l'ensemble du système bancaire. (2) En août 1986 le nombre de taux d'intérêt officiel a été réduit de quatre-vingt quatorze en août 1986 à trois en janvier 1989, ce qui a rendu les opérations de crédit moins complexes et plus faciles à gérer. (3) Une fois aboli le système d'autorisation préalable de crédit, il n'y a plus théoriquement de restrictions aux opérations de prêt.

Cadre financier

Les deux organismes de financement du développement, la Banque nationale pour le Développement économique (BNDE) et la Société burundaise de Financement (SBF) continuent d'étendre le crédit à l'économie avec compétences et un portefeuille sain. La BNDE continue à recevoir un solide soutien financier international.

Le secteur bancaire commercial a connu des changements importants. La Banque belge-africaine du Burundi (BBAB) a fusionné avec la Banque commerciale du Burundi (BANCOBU) en 1988, laissant ce secteur avec deux banques commerciales bien établies: la BANCOBU et la Banque de Crédit de Bujumbura (BCB). Au second semestre 1988, une nouvelle banque commerciale, la Meridian Bank de Burundi a démarré ses opérations avec une forte participation inattendue d'investisseurs locaux à son capital (48 pourcent). Une quatrième banque commerciale, l'Arab Burundi Bank of Commerce and Investment qui a commencé à opérer en 1989 se trouve aujourd'hui face à un avenir incertain puisque le promoteur saoudien semble revenir sur son engagement initial.

Dans le secteur assurance, une nouvelle société, l'Union commerciale d'Assurances et de Réassurances (UCAR) a mis fin au monopole de l'Etat dans le domaine des assurances. Là aussi, la société a été créée avec une inhabituellement forte participation d'investisseurs privés locaux à son capital social (60 pourcent).

Le secteur non bancaire a connu une expansion spectaculaire du Système Coopératif d'Épargne et de Crédit (COOPEC). En quatre ans, le système a créé 56 coopératives dans le segment de marché le plus pauvre de l'économie avec plus de 68.000 adhérents, des dépôts de 330 millions de BuF et un portefeuille de prêts de plus de 4.100 petits prêts pour un montant total de plus de 132 millions de BuF. Il convient de noter que le niveau de dépôts volontaires dans le cadre du système COOPEC est beaucoup plus élevé qu'il ne l'était lors de l'ancien plan d'épargne

obligatoire sous le monopole de la Caisse d'Epargne du Burundi (CADEBU). Au second semestre 1988, une institution de garantie de placement, le Fonds national de Garantie, a démarré ses activités en apportant une garantie de prêts de dernier recours aux emprunteurs n'ayant pas assez de garanties pour avoir accès aux prêts bancaires conventionnels. Cette institution a besoin, de manière urgente, d'assistance technique pour l'analyse des risques du crédit et la gestion de portefeuille.

Sur les trois organismes de dépôts, la CADEBU dont la gestion laisse à désirer et pour laquelle il n'y a pas eu de contrôle de ses états financiers depuis 1984, continue de fausser le système financier par le biais de plans d'épargne obligatoire pour tous les salariés, commerçants, artisans et les professions libérales. Un autre organisme de la même catégorie est la Caisse centrale de Mobilisation et de Financement (CAMOFI). La mission n'a pas pu aller voir cette institution. Enfin, une société de holding, Holding Arab Libyen Burundais, est confrontée à un avenir incertain pour des raisons politiques et financières. Les actifs non productifs de l'institution proviennent de participations peu fiables au capital social de sociétés du secteur public.

Cadre juridique

Le cadre juridique reste inadapté aux besoins d'un système bancaire moderne. Le contrôle exercé par la Banque centrale sur le système bancaire se limite à trois ratios financiers dont la base de calcul semble contestable. Les normes de comptabilité sont laissées à la discrétion des organismes. L'approbation des comptes souffre de l'absence de règles et instructions spécifiques pour la vérification, définissant le niveau de compétence professionnelle, les droits des vérificateurs et leurs obligations vis à vis des clients. De sérieuses divergences persistent entre les pratiques comptables et le Service des Recettes fiscales qui envisage souvent de façon arbitraire ce qui constitue les revenus légitimes et des dépenses normales pour les entreprises. Enfin, il n'y a pas de directives concernant les prêts litigieux, les provisions pour créances douteuses et l'annulation d'actifs non productifs.

Garanties et cautions

Tout prêt bancaire est appuyé par une certaine forme de garantie, la plus fréquente étant l'hypothèque sur la propriété de l'emprunteur. Mettre en oeuvre ces garanties est difficile du point de vue juridique et prend du temps. La situation est devenue légalement plus complexe avec l'introduction en janvier 1987 du Code foncier révisé. Aux termes de ce code, le Trésor a un droit prioritaire sans plafond sur toutes les propriétés en garantie même si l'Etat n'a pas revendiqué de droits sur l'hypothèque auparavant. Légalement, le droit de préemption de l'Etat équivaut à prêter sans garantie. Mais, de l'avis de la mission, le vrai problème des garanties réside non pas dans les aspects juridiques mais plutôt dans le conflit tendu qui oppose la jurisprudence et une forte tradition socio-culturelle qui rejette en bloc la théorie juridique.

importée régissant les droits du prêteur. C'est donc dans cette perspective qu'il faut considérer l'importance du régime de garantie de portefeuille.

Crédit aux petites et moyennes entreprises

La mission n'a pas trouvé de preuve de discrimination chez les institutions financières à l'endroit des projets bancables des petites et moyennes entreprises. En fait, la notion d'une classification des prêts par taille d'entreprises ne s'accorde pas à la pratique bancaire établie. Les banquiers distinguent entre prêts personnels et prêts commerciaux ceux-ci à leur tour étant classés selon leur destination: investissements, financement du capital de roulement, etc. En dernière analyse, les banquiers ne se préoccupent que du facteur risque du prêt et de son rendement potentiel, quelle que soit la taille du prêt. Il est certain que le facteur risque peut être atténué par la qualité de la garantie de l'emprunteur ou l'existence d'un système de garantie de crédit pouvant couvrir le créancier d'un crédit douteux lorsque les garanties sont jugées insuffisantes.

INTRODUCTION

A la demande de la Mission résidente de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (PIO/T 695-0510-390002), M. Roman Semkow, Consultant financier, s'est rendu au Burundi du 24 mai au 3 juillet 1989 pour faire une étude du secteur financier. Ceci est le rapport de cette mission.

Termes de Référence

Les termes de référence ont été définis comme suit:

- o Examiner en détail la structure et le comportement des institutions financières y compris les banques commerciales et les intermédiaires financiers non bancaires. Cet examen comprend la structure de l'actif et du passif de chaque type d'intermédiaire et la part, dans ces actifs, de prêts au gouvernement du Burundi ou aux entreprises parapubliques.
- o Examiner en détail les politiques de prêts des différents types d'institutions financières à l'égard des petites entreprises. Ceci couvre les modalités, les taux d'intérêt, les charges annexes et autres conditions auxquelles les prêts sont accordés et l'étude de la mesure dans laquelle ces conditions varient entre les petites entreprises et les autres emprunteurs du secteur privé. On examine également les pratiques des institutions financières en ce qui concerne les garanties, ainsi que l'efficacité des garanties de prêts: est-ce que les petits emprunteurs peuvent obtenir des prêts grâce à de telles garanties et est-ce que les prêteurs demandent des cautions en plus des garanties.
- o Examiner l'impact des politiques du secteur public, défini au sens large, sur les possibilités d'accès pour les petits entrepreneurs aux services financiers. Cette section examine non seulement les effets des taux d'intérêt et d'autres contrôles analogues qui peuvent limiter l'accès d'emprunteurs à coût élevé au système du crédit financier mais également des facteurs tels que l'existence de titres de propriété immobilière et la possibilité pour les prêteurs (surtout ceux du secteur non structure) de faire valoir leurs droits en ayant recours à la justice ou à d'autres moyens.

Méthodologie

Le rapport se base sur les discussions avec des représentants du gouvernement, des représentants des institutions financières, des représentants des organisations bilatérales et multilatérales, des économistes locaux et des experts résidents des programmes d'assistance technique de la Banque mondiale, un examen des rapports économiques et des rapports des institutions financières relatifs

au sujet, et l'expérience précédente des consultants, membres des missions d'évaluation de la Banque mondiale pour étudier le système financier du Burundi (cf. Annexe 10: Liste des personnes rencontrées).

Organisation de ce rapport

Ce rapport se concentre sur la description, le fonctionnement et la performance des institutions du secteur financier, le cadre juridique et le rôle de la Banque centrale. Les questions macroéconomiques et monétaires générales sont étudiées dans la mesure où elles fournissent les données nécessaires pour comprendre correctement le fonctionnement général du système.

Le Chapitre 1 est un examen récapitulatif des principales évolutions économiques et monétaires en 1984-1988. Le Chapitre 2 se concentre sur la description du secteur financier et de ses institutions. Le Chapitre 3 présente les grandes lignes des règlements bancaires. Les Chapitres 4 et 5 se concentrent sur les questions de crédit, le Chapitre 6 sur le fonctionnement et pratiques du système. Et enfin, le Chapitre 7 est un résumé des questions concernant le crédit aux petits emprunteurs du côté offre.

CHAPITRE 1

VUE D'ENSEMBLE DU CONTEXTE ECONOMIQUE

A. Contexte économique

1. Programme d'ajustement structurel

Il convient de placer le développement du système financier au Burundi fin des années 80 dans un contexte économique caractérisé par la mise en oeuvre de réformes radicales des politiques macroéconomiques et sectorielles. En 1984, confronté à de graves déséquilibres externes et internes, le gouvernement du Burundi a demandé l'assistance de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international pour l'aider à préparer et à mettre en oeuvre un programme de réformes avec le double objectif de restaurer l'équilibre financier à court terme et d'amorcer des changements structurels de l'économie à moyen et long terme. Les travaux préliminaires ont commencé en 1985 et les premières mesures ont été appliquées une année plus tard.

Les politiques économiques et les changements institutionnels qui ont pris place depuis représentent un changement fondamental dans la doctrine économique de base du pays. Ce changement favorise la croissance du secteur productif de l'économie nationale.

2. Politiques des devises

Jusqu'à novembre 1983, l'unité monétaire locale, 90 BuF valait 1\$. En novembre 1983, le taux de change officiel a été établi par rapport aux Droits de tirage spéciaux (DTS) au taux de 1 DTS = 122,7 BuF, soit une dévaluation implicite de 30 pourcent de la monnaie locale par rapport au dollar américain. Le franc Burundi qui était resté relativement stable jusqu'en 1988 a été dévalué de 10 pourcent en février 1988 et à nouveau de 15 pourcent pendant l'année par le biais d'une série de glissements mensuels. Le 31 décembre 1988, le taux officiel a été stabilisé à 1 DTS = 201,0 BuF. Les monnaies étrangères cotées officiellement par la Banque centrale sont les dollars américains et canadiens, le mark allemand, le yen japonais, la livre sterling anglaise, le florin hollandais; la couronne danoise, norvégienne et suédoise; les francs suisses, français et belges; la lire italienne; les shillings autrichien, kényan, ougandais et tanzanien; et le zaïre du Zaïre. Le contrôle des changes restent en vigueur et se procurer des monnaies fortes à des fins commerciales prend du temps.

B. Performance économique 1984-1988

1. Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB au prix du marché a connu une croissance de 17 pourcent en 1985, suivie d'une période de stagnation de 1985 à 1987, et a eu une croissance estimée à 14 pourcent en 1988. L'économie reste essentiellement rurale. L'apport du secteur primaire au PIB au coût des facteurs se situe entre 56 et 61 pourcent, avec 75 pourcent des apports non monétaires. Dans le secteur secondaire, environ 20 pourcent des apports sont non monétaires et 25 pourcent en plus sont définis comme traditionnels. La fonction publique représente environ 50 pourcent du secteur tertiaire et le commerce traditionnel 10 pourcent en plus. En termes globaux, le PIB monétaire représente environ 60 pourcent du PIB total au coût des facteurs et les activités modernes moins de 40 pourcent. Ces dix dernières années, les secteurs monétaires et modernes exprimés en pourcentage du PIB total ont fluctué à l'intérieur d'une marge très étroite sans tendances marquées.

2. Commerce international

De 1980 à 1984, le déficit commercial a augmenté, passant de 11,2 à 16,2 milliards de BuF. En 1986, la tendance s'est renversée et le déficit a diminué à 10 milliards de BuF. En 1987, la situation s'est soudainement détériorée et le déficit a augmenté de 97 pourcent, passant à 19,5 milliards de BuF. En 1988, une autre détérioration de 10 pourcent a porté le déficit à 21,3 milliards de BuF. Ce dernier déclin pourrait être attribué aux effets combinés de deux facteurs.

a. Importations

En 1987, coïncidant avec la libération des termes de l'échange, les importations augmentaient de 20 pourcent, passant de 27,8 à 33,4 milliards de BuF. En 1988, une seconde augmentation de 21 pourcent, de 33,4 à 40,5 milliards de BuF, était due cette fois-ci à une série de dévaluations successives du franc Burundi. Ces deux augmentations ont épongé les liquidités excédentaires du système bancaire et l'argent immobilisé dans les stocks excédentaires. (Cf. Tableau 1.1)

b. Exportations

De 1984 à 1986, les exportations ont augmenté de 13,4 à 11,9 milliards de BuF. En 1987, les exportations chutaient à 13,9 milliards de BuF et en 1988, elles ont à nouveau augmenté à 19,1 milliards de BuF. Les résultats erratiques des exportations sont influencés par le café. Il convient également de noter que depuis 1981, le secteur manufacturier a commencé à exporter sur les marchés

TABLEAU 1.1
COMPOSITION DES IMPORTATIONS, 1984-1988

	1984	1985	1986	1987	1988
	(millions BuF)				
Services non-facteur	7293	4162	4639	7983	11596
Importations de marchandises	22383	22155	23195	25465	28885
Structure	(en pourcentage)				
Biens d'équipement	25,2	30,7	28,0	35,6	33,9
Matières premières	25,2	23,7	26,0	23,1	24,4
Produits pétroliers	17,6	17,1	13,2	14,2	12,7
Biens de consommation	32,0	28,5	32,8	27,1	29,0

Source: Annexe statistique de la Banque centrale. Tableau 2.

régionaux et, que de 1980 à 1987, les exportations des biens manufacturiers ont augmenté de 0 à 1,6 milliards de BuF. Mais, en 1988, ces exportations ont chuté à leur niveau de 1987, c'est-à-dire 1 milliard de BuF. (Cf. Tableau 1.2)

Les résultats du point de vue exportations du principal article de base, c'est-à-dire le café, sont influencés par cinq facteurs indépendants y compris des cycles de production triennale, une qualité inégale du produit transformé, des quotas imposés par les Accords internationaux du café, les cours mondiaux et l'efficacité du monopole d'Etat sur le produit et sa commercialisation. (Cf. Tableau 1.3)

Actuellement, le Gouvernement a le monopole de tout le cycle de production et de commercialisation par le biais de deux entreprises publiques détenues à part entière par l'Etat: l'Office des Cultures industrielles du Burundi (OCIBU) contrôlé par le ministère de l'Agriculture et le Burundian Coffee Marketing Board (BBC) contrôlé par le ministère du Commerce et de l'Industrie. L'OCIBU est chargé de financer la campagne de café, des importations et distribution d'intrants, la collecte du café semi-décortiqué, le décortiquage et la mise en sacs. Le BBC quant à lui est chargé de la commercialisation et de l'expédition.

Le système du mécanisme de fixation des prix du café est rigide et n'incite guère à l'efficacité. Chaque année, avant la campagne officielle en avril, l'Etat détermine les prix à la production pour le café semi-décortiqué ainsi que le montant à payer à chaque intermédiaire. Les intermédiaires, y compris l'OCIBU et le BBC, reçoivent un prix fixe de revient majoré couvrant leurs coûts et leurs bénéfices. Une fois tous les coûts fixés et mis en rapport avec le volume de

TABLEAU 1.2
COMPOSITION DES EXPORTATIONS, 1984-1988

	1984	1985	1986	1987	1988
	(millions BuF)				
Services non-facteur	1610	1124	2714	2869	1146
Exportations de marchandises	11829	13462	15230	11107	17988
Structure	(en pourcentage)				
Café	88,0	84,2	85,2	71,1	86,2
Autres produits primaires	11,5	10,3	7,7	14,8	8,1
Biens manufacturiers	4,5	5,4	7,1	14,1	5,7

Source: Annexe 11, Tableau 2.

TABLEAU 1.3
EXPORTATIONS DE CAFE, 1984-1988

	1984	1985	1986	1987	1988
Valeur des exportations, millions de BuF	9930	11354	12891	7891	15504
Volume des exportations, tonnes	29081	34087	36589	27071	36684
Prix, BuF	341	333	351	291	422

a/ Depuis 1986, les exportation sont Dar-Es-Salaam fob au lieu de Bujumbura fob

production escompté, le financement est pris en charge par un consortium de banques qui distribuent des quotas à ses membres. Lors du règlement des paiements par les acquéreurs étrangers, la différence entre le coût fob Dar-es-Salaam et le prix des ventes réalisées est gardée par le Trésor par le biais de la Banque centrale après avoir réalimenté le Fonds de stabilisation du café jusqu'à la limite autorisée de 1 milliard de BuF. Les bénéfices qui restent reviennent à l'Etat.

3. Balance des opérations courantes et balance des paiements

De 1984 à 1985, le déficit de la balance des opérations courantes a été réduit de 14,1 à 8,3 milliards de BuF. Pendant 1987, le déficit est passé à 18,7 milliards de BuF. L'année suivante le déficit a été de nouveau réduit à 8,8 milliards de BuF. L'amélioration a résulté de la diminution de 4,5 BuF du revenu net des facteurs et de l'augmentation de 7,2 milliards de BuF dans les transferts courants nets.

De 1984 à 1986, la Balance des paiements a été améliorée de 4,9 milliards de BuF: passant de moins 0,5 à plus 14 milliards de BuF. En 1987, elle s'est détériorée de 5,2 milliards de BuF et est passée à moins 0,8 milliards de BuF. En 1988, de nouveau une amélioration de 4 milliards de BuF l'a portée à plus 3,2 milliards de BuF. Cette amélioration était due à une diminution de 9,3 milliards de BuF de l'investissement intérieur brut qui a baissé de 21,1 à 11,8 milliards de BuF. La baisse de l'investissement intérieur brut concernait presque uniquement les prêts nets à moyen et long terme.

4. Dettes publiques

La dette publique non amortie du Burundi, comprenant les montants qui n'ont pas encore été remboursés, était de 59,8 milliards de BuF en 1984 et a augmenté à 142,2 milliards de BuF en 1988 soit une augmentation de 138 pourcent. La hausse la plus forte a eu lieu entre 1986 et 1988: 23 pourcent en 1987 et 34 pourcent en 1988. Pendant cette dernière année, la dette publique a atteint 90 pourcent du PIB total et 143 pourcent du PIB monétaire.

a. Dettes extérieures

La dette extérieure qui était de 41,1 milliards de BuF en 1984 a augmenté à 116,4 milliards de BuF en 1988, soit une augmentation de 183 pourcent. L'augmentation était de 14 pourcent en 1988. Sur le montant non amorti, 70 pourcent est dû à des organisations multilatérales, 27 pourcent à des organisations bilatérales et 3 pourcent à des institutions financières. Environ 96 pourcent de la dette extérieure est due par l'Etat, les 4 pourcent restants étant dus par les sociétés publiques et la Banque nationale de Développement (BNDE). Environ 89 pourcent de la dette a été contractée à des conditions préférentielles. Les 11 pourcent restants, non concessionnels, ont été contractés principalement en 1981 et 1982 pour financer les opérations industrielles de l'Etat.

La dette extérieure a un taux d'intérêt moyen de 1,5 pourcent, est à une échéance de 38 années avec une période de grâce de 9 ans. Environ 81 pourcent de la structure de la dette extérieure du Burundi ne se prête pas au rééchelonnement proposé par le Club de Paris. En 1988, la dette extérieure représentait 74 pourcent du PIB total et 117 pourcent du PIB monétaire.

b. Dettes intérieure

La dette nationale, qui était de 18,7 milliards de BuF en 1984, est passée à 25,7 milliards de BuF en 1988 soit une augmentation de 37 pourcent sans qu'il y ait eu de grandes différences dans la composition. Environ 67 pourcent de la dette nationale provenait des opérations de la Banque centrale et 22 pourcent des titres de l'Etat. En 1988, la dette nationale représentait 16 pourcent du PIB total et 26 pourcent du PIB monétaire.

c. Service de la dette extérieure

Du fait des prêts non concessionnels et de la concentration des échéances sur les prêts concessionnels, les paiements au titre du service de la dette ont augmenté pour passer de 2,2 milliards de BuF en 1984 à 7,1 milliards de BuF en 1987, avec les taux d'accroissement annuels suivants: 59 pourcent en 1985, 17 pourcent en 1986 et 69 pourcent en 1987. La très forte hausse en 1987 pourrait être due à une concentration inhabituelle des prêts non concessionnels et de pré-paiements par certaines institutions du secteur public qui ont anticipé la dévaluation de 1988. En 1988, le service de la dette extérieure a été diminué à 5,9 milliards de BuF, représentant quand même 23 pourcent du total des exportations.

d. Service de la dette intérieure

De 1984 à 1987, le service de la dette nationale a augmenté de 1,2 à 4 milliards de BuF. L'augmentation la plus importante (120 pourcent) a pris place en 1985. Par la suite, le service de la dette publique a augmenté à un rythme stable de 20 pourcent par an. En 1988, le service de la dette nationale représentait 3 pourcent du PIB total et 10 pourcent du PIB monétaire.

5. Nécessité de financement à moyen terme

Le dernier scénario envisagé par la Banque mondiale évaluait les besoins totaux en financement extérieur à moyen terme, à 1,13 milliards de dollars dont environ 350 millions de dollars seraient disponibles grâce aux déboursements de prêts contractés précédemment et 25 millions de dollars en investissements directs qui demanderaient la mise en place de politiques dynamiques pour attirer de telles ressources. Les 70 millions de dollars manquants devraient être trouvés à partir d'autres sources. Pour arriver à ce niveau de déboursement et pour répondre à ses futures obligations de service de la dette, le Burundi devra prendre de nouveaux engagements de prêts d'environ 150 millions de dollars par an pour les cinq années à venir. Ces engagements représentent environ 25 pourcent du PIB monétaire, niveau jamais atteint auparavant.

6. Résumé des comptes nationaux

La consommation intérieure exprimée en pourcentage du PIB aux prix du marché s'est maintenue à un niveau de 95 pourcent de 1984 à 1987. En 1988, la consommation est tombée à 90 pourcent, et, donc l'épargne nationale qui pendant 1984-1987 représentait en moyenne 4,7 pourcent du PIB aux prix de marché a grimpé brusquement à 9,9 pourcent. C'est un taux d'épargne relativement faible, en comparaison d'autres pays de l'Afrique Sub-Saharienne: 6 pourcent pour l'Ouganda; 9 pourcent pour le Zimbabwe; 15 pourcent pour la Zambie; 18 pourcent pour l'Ile Maurice et 20 pourcent pour le Kenya. La formation brute de capital a baissé de 21,7 à 19,2 milliards de BuF. Les besoins de financement ont diminué de 21,7 à 19,2 milliards de BuF de 1984 à 1985 et ont augmenté en 1988 à 29,2 milliards de BuF. De 1984 à 1985, les besoins d'emprunt ont baissé de 14,1 à 11,6 milliards de BuF et se sont maintenus à ce niveau en 1986 et ont à nouveau augmenté à 14,7 milliards de BuF en 1987.

7. Budget de fonctionnement

Pendant la période triennale 1984-1986, les recettes totales ont augmenté de 15,1 à 22 milliards de BuF. En 1987, les recettes ont baissé de 4,1 milliards BuF et en 1988 elles ont de nouveau augmenté de 6,1 milliards de BuF pour atteindre un niveau de 23,9 milliards de BuF. L'augmentation de 1988 vient essentiellement de deux sources de recettes: les impôts indirects qui ont augmenté de 3,7 milliards de BuF et le recouvrement des crédits commerciaux qui a augmenté de 2,7 milliards de BuF. Les prévisions de recettes pour 1989 de l'ordre de 29,7 milliards de BuF proviennent surtout des éléments suivants: impôts indirects: hausse de 0,7 milliards de BuF; impôts directs: hausse de 0,5 milliards de BuF; recouvrement des crédits commerciaux: hausse de 0,5 milliards de BuF; et une nouvelle source de recettes: les dividendes obligatoires à verser par les entreprises publiques, estimés à 3 milliards de BuF. Les dépenses renouvelables après trois ans de stagnation relative ont augmenté de 1986 à 1988 passant de 16,7 à 20,1 milliards de BuF. L'augmentation concernait essentiellement les dépenses publiques et les subventions. D'après les prévisions budgétaires de 1989, les dépenses renouvelables augmenteraient encore de 3,8 milliards de BuF.

La balance prévue pour 1989 s'élève pour les ressources à 5,8 milliards de BuF et pour les paiements à 3,4 milliards. Selon la Banque mondiale, l'impact du secteur public sur les finances de l'Etat s'élève à 8,9 milliards de BuF soit un tiers du budget de fonctionnement.

8. Masse monétaire

La masse monétaire au sens large exprimée en pourcentage du PIB aux prix du marché a grimpé de 16,9 pourcent en 1984 à 18,1 pourcent en 1986 puis a décliné atteignant 16,8 pourcent en 1988. La masse monétaire commerciale (dépôts à vue plus quasi-monnaie) a décliné de façon régulière une année plus tôt: de 10,7

TABLEAU 1.4

DETTE PUBLIQUE ET SERVICES DE LA DETTE, 1984-1985

	1984	1985	1986	1987	1988
	(indice de croissance, base 1984 = 100)				
Dettes publique totale	100	116	146	179	238
Extérieure	100	115	159	200	283
Intérieure	100	118	118	131	138
Service de la dette publique totale	100	181	215	317	--
Extérieure	100	159	186	315	261
Intérieure	100	221	269	322	--
en % du PIB aux prix du marché	100	117	116	117	134
en % du PIB au coût des facteurs	100	118	115	120	135
en % du PIB monétaire	100	115	115	123	150

p/estimations provisoires

Source: Annexe 11, Tableau 1 et Tableau 4

pourcent en 1985 à 9,3 pourcent en 1988. On assiste à la même tendance pour la masse monétaire au sens large. Exprimée en pourcentage du total, la masse monétaire commerciale a baissé de 62,1 pourcent en 1985 à 53 pourcent en 1987 avec juste 2,3 points en plus en 1988 dus pour l'essentiel à une forte augmentation des dépôts à terme. Cette augmentation a été réalisée au détriment des dépôts à vue qui ont baissé de 5,7 points passant de 43,2 à 37,5 pourcent. C'est la seconde année d'affilée que ces dépôts diminuent. L'année précédente, la diminution avait atteint 6,6 points: de 49,8 à 43,2 pourcent. Mais, toute la structure de la quasi-monnaie est un peu artificielle à cause de la présence de l'épargne forcée qui fluctue indépendamment dans une marge étroite de 8,1 à 11 pourcent de la masse monétaire au sens large. Cette épargne forcée est monopolisée par l'institution d'épargne de l'Etat, la Caisse d'Epargne du Burundi (CADEBU) qui l'utilise comme source de fonds pour financer le secteur public. En dehors de la monnaie commerciale, la monnaie en circulation (billets et pièces) a augmenté légèrement passant de 24 milliards de BuF en 1985 à 26,6 milliards en 1988.

9. Liquidités du système financier

Les liquidités du système financier ont chuté abruptement et soudainement en 1988, le total des facteurs indépendants représentant la monnaie en circulation et les diverses créances a diminué de 1,9 milliards de BuF passant de plus 1,3 milliards de BuF en 1987 à moins 0,6 milliards de BuF en 1988. La crise des liquidités a été atténuée par une augmentation très forte et sans précédent des créances sur l'étranger. Ces créances représentant les droits de tirage spéciaux et le déboursement de la dette sur appel, ont augmenté de 11,5 milliards de BuF passant de 7,6 à 19,1 milliards de BuF en février 1989. La crise a également été atténuée par l'intervention de la Banque centrale grâce à des opérations de refinancement de 2,2 milliards de BuF. Cette dernière mesure a porté le total des réserves de liquidités à son niveau de 1988, c'est-à-dire 1,6 milliards de BuF ce qui représentait encore 1,4 milliards de moins que le niveau de 1987 qui était de 3 milliards de BuF.

TABLEAU 1.5

BUDGET DE FONCTIONNEMENT, 1984-1989

	1984	1985	1986	1987	1988	1989
(Origines et emplois des recettes en pourcentage du total)						
Recettes	100	100	100	100	100	100
Impôts directs	38,2	22,6	20,6	23,9	18,7	16,5
Impôts indirects	63,9	72,8	69,5	64,9	64,2	60,6
Recettes adm.	2,1	4,6	5,5	7,4	12,7	7,7
Autres recettes	--	--	4,4	3,8	4,4	15,2
Dépenses ordinaires	100	100	100	100	100	100
Publiques	76,0	71,6	73,4	69,8	72,9	71,3
Subventions	23,3	25,0	26,0	29,2	27,1	28,1
Autres	0,7	3,4	0,6	1,0	--	--
(Indice de croissance, base 1984 = 100)						
engagements	100	153	311	168	208	322
paiements	100	220	694	182	171	560

Source: Annexe 11, Tableau 7

CHAPITRE 2

L'INFRASTRUCTURE FINANCIERE DU BURUNDI

L'infrastructure financière du Burundi comprend sept institutions bancaires et onze non bancaires. Le secteur bancaire comprend la banque centrale, deux banques de développement et quatre banques commerciales. Les institutions sont trois compagnies d'assurance, une caisse de sécurité sociale, un système de coopératives de crédit rural et deux institutions de mobilisation du crédit pour les campagnes de café.

Le capital social réuni des 12 institutions qui sont des sociétés par action atteint près de 4,5 milliards de BuF. Le gouvernement du Burundi contrôle la majorité de ce capital par une participation soit directe soit indirecte en tant que partenaire dans un réseau complexe de participation au capital social des sociétés publiques, parapubliques et privées. La structure de participation à ce capital social combiné est donnée, d'après les meilleures estimations, sur le Tableau 2.1.

TABLEAU 2.1

STRUCTURE DE PARTICIPATION AUX INSTITUTIONS FINANCIERES

ARTICLE	Million F pourcentage	
Montant du total des participations	4,456	100
Participation directe du GB	1,238	27,8
Participation indirecte du GB	1,462	32,8
Organisations bi-latérales, multilatérales	340	7,6
Avoirs		
Invest. privés étrangers	968	21,7
Avoirs		
Avoirs privés locaux	448	10,1

Source: Recherche de la mission

A. La Banque centrale

La Banque de la République du Burundi (BRB) a été créée par la Loi du 9 avril 1964. On lui a confié les fonctions classiques de la mise en oeuvre moderne de la politique monétaire, d'émission de monnaie, de gestion et contrôle du crédit, gestion des réserves de change, gestion des politiques de réglementation de systèmes financiers et comptabilité et vérification des comptes pour le Trésor. En plus de ces fonctions normales, la BRB assure divers services pour les banques

tels que service de compensation et de centralisation des risques et assure également des services bancaires pour les sociétés du secteur public.

La Banque est placée sous l'autorité d'un Conseil d'administration composé du Gouverneur qui est le Président et de deux administrateurs, l'un d'eux étant le Vice-Gouverneur. D'octobre 1986 à octobre 1987, la BRB s'est trouvée sans gouverneur et son Conseil d'administration a été quasi inactif. Trois directeurs de haut niveau sont affectés comme conseillers spéciaux auprès du gouverneur. Les comptes de la Banque sont contrôlés par deux commissaires aux comptes nommés par le Ministre des Finances. La Banque a deux succursales, une à Gitega et l'autre à Ngozi. Son siège à Bujumbura compte 16 services.

De 1987 à 1988, les ressources de la BRB sont passées de 28,1 à 32,5 milliards de BuF. Le bilan de 1988 indique 10,7 milliards de BuF de réserves (33 pourcent des avoirs totaux) et 48,8 milliards de BuF de créances sur le Trésor. Les variations nettes montrent un accroissement de 2,8 milliards de BuF pour les réserves, de 2,6 milliards de BuF pour les créances sur les établissements financiers et une diminution de 1,3 milliards de BuF pour les créances sur le Trésor. Les variations nettes des ressources indiquent une diminution de 1,4 milliards de BuF dans les dépôts des institutions financières et une diminution de 1 milliard de BuF dans les dépôts du Trésor et des collectivités locales. Les dépôts des missions et des organisations étrangères indiquent une augmentation nette de 2,2 milliards de BuF et les autres engagements une augmentation de 2,9 milliards de BuF. Le bilan récapitulatif de la Banque centrale indique une augmentation de 2,9 milliards de BuF. Le bilan récapitulatif de la Banque centrale est joint en Annexe 1.

B. Les Banques de développement

1. Banque nationale pour le développement économique (BNDE)

Créée en 1967, comme société anonyme, la BNDE est la principale institution pour le développement du Burundi. Son capital initial de 60 milliards de BuF a été augmenté plusieurs fois pour atteindre, en 1988, 740 millions de BuF. Les actionnaires de la BNDE sont: le Gouvernement du Burundi: 25,95 pourcent; les sociétés publiques et d'économie mixte: 22,12 pourcent; les organisations internationales d'aide au développement: 45,96 pourcent; autres actionnaires: 5,97 pourcent. Bien que réalisant des bénéfices tout à fait convenables (8,7 pourcent du capital social en 1988), la BNDE préfère accroître son capital social et ses réserves plutôt que de payer des dividendes. Les objectifs de la BNDE sont de fournir des prêts à terme et des crédits en capital aux entreprises agricoles, industrielles et de tourisme. L'institution est très bien gérée. La BNDE a un portefeuille d'en cours de prêts de 3,4 milliards de BuF (non compris la campagne de café), tel qu'indiqué sur le Tableau 2.2.

De 1987 à 1988, l'actif de la BNDE a diminué passant de 6,6 à 5 milliards de BuF. L'accroissement du crédit pour l'économie et une diminution dans les autres avoirs s'annulant l'un l'autre, la diminution est venue d'une chute brutale dans les réserves de liquidité: de 1.644 à 25 millions de BuF. L'institution a perdu

2,6 milliards de BuF pour les dépôts et les crédits à vue, perte compensée partiellement par une augmentation d'un milliard de BuF dans les dépôts à terme, les prêts à moyen et long terme et les autres engagements. Le ratio de liquidités de l'institution a baissé de 46,3 pourcent en 1987 à 2,4 pourcent en 1988 mais son ratio de dettes s'est amélioré de 5,2:1 à 3,4:1. Le bilan récapitulatif de la BNDE est attaché en Annexe 2.

TABLEAU 2.2

PORTEFEUILLE DES PRETS EN COURS DE LA BNDE, 1988

(millions de BuF)	CT	MT	LT	Total
Habitat	--	26	885	911
Commerce et artisanat	--	356	71	427
Industrie	--	404	444	848
Tourisme	--	47	132	179
Agriculture	193	143	288	624
Petits prêts	458	--	--	458
Total	651	976	1820	3447

Source: BNDE

2. Société burandaise de Financement (SBF)

Créée en 1982 comme société anonyme, la SBF est une autre institution de financement du développement du Burundi. Son capital a été porté en 1988, à 860 millions de BuF. Les actionnaires de la SBF sont: l'Etat du Burundi: 16 pourcent; les établissements publics et d'économie mixte: 58,6 pourcent; les investisseurs privés locaux: 26,2 pourcent. En 1988, le profit net de la SBF a été de 86 millions de BuF (10 pourcent du capital). Il n'y a pas eu de distribution de dividendes. L'institution est bien gérée. La SBF procure des prêts à terme pour l'habitat et l'équipement commercial et de transport, et a un portefeuille de prêts en cours de 3,3 milliards de BuF (non compris la campagne de café), comme indiqué au Tableau 2.3.

Entre 1987 et 1988, les actifs de la SBF sont passés de 4,7 à 5,7 milliards de BuF. Cet accroissement provient principalement d'investissements nouveaux en fonds d'Etat (0,3 milliards de BuF) et d'une augmentation de 0,7 millions de BuF dans les autres actifs. Du côté ressources, l'institution a accru son capital et ses réserves de 0,3 milliards de BuF, les dépôts à terme de 0,4 milliards de BuF et les autres ressources de 0,2 milliards de BuF. L'institution n'a pas de

crédits et de dépôts à vue dans ses ressources. Ses actifs liquides sont tombés de 102 à 22 millions de BuF, mais son ratio d'endettement par rapport au capital s'est amélioré, passant de 5,6:1 à 4,6:1. Le bilan récapitulatif de la SBF est donné en Annexe 3.

TABLEAU 2.3

PORTEFEUILLE DES PRETS EN COURS DE LA SBF

	(Millions de BuF)	Prêts
Court terme	813	196
Moyen terme	2,076	199
Long terme	256	13
Total	3,145	408

C. Les Banques commerciales

La Banque de Crédit de Bujumbura (BCB)

La Banque a un capital qui n'a pas changé de 400 millions de BuF avec la structure suivante: Etat du Burundi: 11 pourcent; établissements publics et d'économie mixte: 40 pourcent; banques étrangères: 42 pourcent; investisseurs privés locaux: 7 pourcent. En 1998, la BCB a gagné 74 millions de BuF distribués en dividendes (18,5 pourcent du capital). La Banque est gérée de façon professionnelle.

Entre 1987 et 1988, les actifs de la Banque sont passés de 5,9 à 9,4 milliards de BuF. Cet accroissement provient principalement d'un accroissement de 4 milliards de BuF des crédits à court terme à l'économie, dont 2,0 milliards de BuF d'accroissement net de la participation de la BCF à la campagne de café du syndicat des banquiers. Les actifs liquides de la Banque sont tombés de 561 millions à 97 millions de BuF. Combine à un accroissement des dépôts et crédits à vue qui sont passés de 4093 à 6944 millions de BuF du côté ressources (passif) du bilan le ratio de liquidités de la Banque est tombé de 13,7 pourcent à 1,4 pourcent. Son ratio d'endettement par rapport au capital est monté de 10,0:1 à 14,7:1. Les investissements en fonds d'Etat représentaient 3,4 pourcent des actifs totaux contre 6,7 pourcent en 1987. Les échéances des dépôts et crédits sont bien synchronisées. Le ratio des dépôts à termes en pourcentage des dépôts à vue est monté de 18,5 à 21,2 pourcent. La Banque est bien gérée. Le bilan récapitulatif de la BCB est donné en Annexe 4.

2. La Banque commerciale de Burundi (BANCOBU)

La Banque a augmenté son capital qui est passé de 210 à 330 millions de BuF avec la structure suivante: l'Etat du Burundi: 3 pourcent; les établissements publics et d'économie mixte: 42 pourcent; investisseurs étrangers: 49 pourcent; investisseurs privés locaux: 6 pourcent. En 1988, la Banque a dégagé un profit de 57 millions de BuF (17,3 pourcent du capital) et a distribué 28 millions de BuF en dividendes (8,5 pourcent du capital). La Banque est gérée de façon professionnelle.

Entre 1987 et 1988, les actifs de la Banque sont passés de 5,7 à 9,1 milliards de BuF. Cet accroissement provient principalement d'un accroissement de 3,6 milliards de BuF des crédits à court terme à l'économie, dont 1,2 milliards de BuF d'accroissement net de la participation de la BANCOBU à la campagne de café du syndicat des banquiers. Les actifs liquides de la Banque ont été réduits de 952 à 380 millions de BuF tandis que les crédits et dépôts à vue du côté ressources (passif) sont passés de 4417 à 6924 millions de BuF. Par conséquent, le ratio de liquidité est resté à 12,6:1. Les investissements en fonds d'Etat représentaient 8,2 pourcent des actifs totaux contre 11,6 pourcent en 1987. Les échéances des dépôts et des crédits sont bien synchronisées. Le ratio des dépôts à terme en pourcentage des dépôts à vue est passé de 11,5 à 14 pourcent. La banque est bien gérée. Le bilan récapitulatif de la Bancobu est donné en Annexe 5.

3. La Meridian Bank of Burundi (MBB)

La banque a ouvert en 1988 comme société anonyme au capital social de 300 millions de BuF détenu par: les investisseurs privés locaux: 48 pourcent; les sociétés publiques et mixtes: 27 pourcent; une banque étrangère: 25 pourcent. Après cinq mois d'activité, les actifs de la banque étaient de 1,2 milliards de BuF. Les investissements en effets publics représentaient 41,3 pourcent du total des avoirs et le ratio de liquidité était de 13,9 pourcent. La banque est bien gérée. Le Bilan récapitulatif de la MBB est joint en Annexe 6.

4. L'Arab Burundi Bank of Commerce and Investment

Ouverte officiellement en août 1988, la banque a commencé ses opérations en 1989 en tant que société anonyme. La structure du capital de la banque n'est pas claire et le capital souscrit de 330 millions de BuF est suivi de façon très attentive puisque le promoteur saoudien semble revenir sur ses engagements précédents.

D. Institutions de dépôt et sociétés de holding

1. Le Holding Arab Libyen Burundais (HALB)

L'avenir de cette institution est incertain pour des raisons purement politiques. La société de holding a pris des participations au capital de plusieurs entreprises parapubliques et d'économie mixte s'élevant à 5,2 milliards de BuF et ces avoirs représentant 54 pourcent du total ne sont pas productifs. Par conséquent, la HALB a connu des pertes que devrait montrer sa structure de capital de réserves. Une évaluation informelle des états financiers non vérifiée est jointe en Annexe 7.

2. La Caisse Centrale de mobilisation et de financement (CAMOFI)

La mission n'a pas eu la possibilité de visiter cette institution. Il semble que les principales origines des fonds de la CAMOFI sont les dépôts des institutions publiques et les amendes que doivent verser les institutions bancaires qui ne se conforment pas à certains règlements. Les informations contenues dans les bulletins mensuels de la Banque centrale indiquent que l'actif de la CAMOFI ont augmenté de 4,3 à 5,8 milliards de BuF de 1987 à 1988. La structure de ces avoirs semble indiquer que 76 pourcent des créances sont sur l'Etat et le secteur public. Les avoirs en liquidités ont augmenté de 5 à 91 millions, les bénéfices nets ont diminué de 128 à 74 millions de BuF et le ratio endettement-capital est resté au niveau d'environ 20,2:1. Le capital et les réserves sont estimés à 259 million de BuF contre 128 millions en 1987.

3. La Caisse d'Épargne du Burundi (CADEBU)

La CABEDU est un cas spécial. L'institution a pu être sauvée de la banqueroute par l'introduction en 1987 d'un plan d'épargne obligatoire qui a créé de sérieuses distorsions dans le système financier. Actuellement, le plan d'épargne obligatoire est basé sur trois catégories de dépôts bloqués pendant trois ans à 3 pourcent d'intérêt: (1) Tous les salariés: 5 pourcent du revenu brut prélevé à la source. (2) Les marchands et professions indépendantes: somme forfaitaire annuelle allant de 2.500 à 15.000 BuF. (3) Les artisans: somme annuelle forfaitaire allant de 500 à 10.000 BuF. Les exploitants agricoles n'y sont plus soumis depuis 1988. Après trois ans, les détenteurs peuvent retirer une année d'épargne avec intérêt. La CADEBU opère par le biais de ses succursales.

Les informations contenues dans les bulletins mensuels de la Banque centrale indiquent que les avoirs totaux de la CADEBU ont diminué de 3,5 à 2,9 milliards de BuF de 1987 à 1988. Environ 55 pourcent de son actif (emploi) étaient sous forme de créances sur l'Etat et le secteur public et 94 pourcent de ses ressources sont sous forme d'épargnes obligatoires. La gestion de la CADEBU est

très faible et sa situation financière exacte n'est pas connue puisque la dernière vérification des comptes de la CADEBU remonte à 1984.

4. Comptes-chèques postaux (CCP)

Le système des chèques postaux relève du Service financier de l'Administration publique de la poste qui dépend du ministère du Transport, des Postes et des Télécommunications. Les fonds de ce système viennent des dépôts volontaires sur les comptes chèques de fonctionnaires et de particuliers dans les provinces où le CCP a un réseau de vingt cinq bureaux. En 1988, l'actif total des CCP était d'environ 0,5 milliards de BuF composés exclusivement de créances sur le gouvernement. Du côté ressources, le CCP avait environ 0,2 milliards de BuF en petits dépôts et 0,3 milliards de BuF en dépôts des institutions et banques publiques.

E. Autres Institutions

1. Compagnies d'assurance

Le marché intérieur d'assurances est estimé au total à environ 1,3 milliards de BuF. Ce marché est actuellement partagé entre deux sociétés: la Société d'Assurance du Burundi (SOCABU) (1 million de BuF) et une nouvelle société, l'Union Commerciale d'Assurances et de Réassurances (UCAR) (0,3 milliards de BuF). Ces sociétés se livrent une concurrence serrée pour obtenir les actions du marché.

a. Société d'Assurance du Burundi (SOCABU)

Cette société d'économie mixte détenait jusqu'en 1987 un monopole de fait sur le marché des assurances du pays. Son capital social de 180 millions de BuF avait la structure de participation suivante: le Gouvernement du Burundi: 25 pourcent; sociétés parapubliques et d'économie mixte: 73 pourcent; le secteur bancaire du Burundi: 3 pourcent.

b. Union commerciale d'Assurance et de Réassurances (UCAR)

Cette nouvelle société a été créée en 1986 avec un capital actions de 60 millions de BuF, avec la structure de participation suivante: le Gouvernement du Burundi: 30 pourcent; investisseurs privés locaux: 60 pourcent; compagnie étrangère d'assurances et promoteur: 10 pourcent.

Fonds National de Garantie (FNG)

Pour des questions de commodité, on a considéré cette institution de garantie de portefeuilles des prêts comme une compagnie d'assurance. Le FNG a été créée par un décret spécial du 14 juin 1988 comme société anonyme avec un capital de 300 millions de BuF afin d'assurer les prêts à haut risque ou les prêts n'ayant pas de garantie suffisante. La structure du capital souscrit est la suivante: le Gouvernement du Burundi: 70,67 pourcent; Banque centrale: 16,67 pourcent; banques locales: 12,66 pourcent. Le FNG a environ 17 prêts en route dont les caractéristiques moyennes sont les suivantes: coût des projets: 2,5 millions de BuF; montant demandé de prêt: 1,9 millions de BuF; endettement: 76 pourcent; durée: 4,1 années; période de grâce: 1,3 années; garantie demandée: 1,1 millions; couverture du risque: 58 pourcent du montant du prêt demandé. Le fonds a besoin de manière urgente d'une assistance professionnelle pour établir ses opérations sur une base solide: un analyste des risques de crédit et un spécialiste de la gestion de portefeuilles.

2. Office des Cultures industrielles du Burundi (OCIBU)

Comme mentionné dans le Chapitre 1, cette organisation prévoit les besoins budgétaires pour chaque campagne de café sous réserve d'approbation par le gouvernement, importe et distribue les intrants, collecte, decortique et met en sac les produits et a un rôle de payeur pour les planteurs et les intermédiaires des transactions. Le financement des campagnes de café est effectué à présent par un syndicat de banquiers. Le Fonds de Péréquation du café ne fait que garder les réserves de stabilisation fixées à 1 milliard de BuF.

3. Institut National de la Sécurité Sociale (INSS)

L'Institut a été créé en 1962 comme une organisation autonome sous la supervision du ministère des Affaires sociales pour administrer les fonds de retraite et de prestation des employés. Ces fonds sont constitués par les primes d'assurance obligatoire de 7,5 pourcent sur le salaire brut avec un plafond de 25.000 BuF par mois. Environ 70 milliers d'employés sont assurés par le système. L'Institut investit l'argent en effets publics et fonds propres.

4. Le Système de Coopératives d'épargne et de crédit rural (COOPEC)

Le système COOPEC a été établi en 1984 sous l'autorité du Ministère du Développement rural avec le Programme d'assistance française. C'est l'opération de loin la plus spectaculaire et la plus efficace au Burundi. Les résultats sont indiqués sur le Tableau 2.4. Ce système intervient dans le segment le plus pauvre du marché avec un don total de 8,8 millions de francs français et bénéficie de l'assistance de trois experts français.

Ce système attend d'être accrédité par la Banque centrale et prévoit d'établir un réseau de banques coopératives privées et autonomes sur l'ensemble du pays. La COOPEC verse 3 pourcent sur tous les dépôts et prête à ses membres à des taux ne s'élevant qu'à 11 à 14 pourcent seulement selon l'usage du crédit.

F. Le secteur non structuré

On ne connaît pas exactement la taille et nature précise du secteur financier non structuré au Burundi. Du côté le plus légal, il y a un nombre croissant de Mutuelles de Crédit organisées par professions. Du côté illégal, il semble que Bujumbura devient rapidement un centre de contrebande qui suppose donc un système financier clandestin pour le financement des opérations et le blanchiment des gains.

TABLEAU 2.4

EXPANSION DU SYSTEME COOPEC, 1985-1988

	1985	1986	1987	1988
Nombre de coopératives	10	20	34	56
Nombre de membres	4525	23501	43982	68390
Capital actions (millions BuF)	3	13	25	40
Dépôts (millions BuF)	7	57	154	330
Portefeuille de prêts (millions BuF)	--	6	57	132
Nombre de prêts	--	152	1667	4100

Source: Ambassade française et Caisse centrale de la Coopération économique

CHAPITRE 3

REGLEMENTS BANCAIRES

A. Cadre juridique

Le cadre juridique régissant le système bancaire et ses relations avec les clients se fonde sur une jurisprudence archaïque imposée au pays par l'administration coloniale. La législation actuelle avec ses limites vient de deux phénomènes: (1) on a adopté des expériences étrangères fragmentaires à la situation burundaise plutôt que de mettre en place un authentique effort législatif, et (2) on a mis en place une législation conçue par petits bouts, traitant séparément de chaque réforme profonde macro-économique et des politiques du secteur au fur et à mesure qu'elles se présentaient, créant ainsi un enchevêtrement extrêmement complexe de la situation. Il n'est donc pas possible de considérer cet amalgame juridique comme un cadre légal suffisant et d'ailleurs l'Etat comme l'establishment financier en sont tout à fait conscients.

B. Normes comptables

1. Système comptable

L'actuel Plan comptable national est basé sur le système français pour l'OCAM et ne traduit pas les besoins d'un système bancaire moderne, tout au mieux peut-on le considérer comme un schéma directeur pour les opérations financières. Dans les faits, chaque institution financière a son propre système comptable qui, suivant l'institution, peut être noté comme allant d'excellent à inexistant. Il y a également un conflit d'intérêt inhérent entre la profession comptable et l'administration fiscale en ce qui concerne l'interprétation des états financiers.

2. Règles de l'administration fiscale

Par essence, les autorités fiscales ont leurs propres points de vue sur ce qui constitue des revenus légitimes et des dépenses commerciales admises. Certains sont partagés par les douanes et inscrits dans le Code fiscal. D'autres sont des décisions arbitraires prises au coup par coup par différents inspecteurs des impôts. Dans certains cas, les autorités fiscales imposent des plafonds arbitraires et peu réalistes à des dépenses commerciales légitimes. Par exemple, les amendes fiscales et les provisions pour créances douteuses sont considérées comme un revenu imposable, et les frais de l'inscription obligatoire à la Chambre du Commerce sont considérés comme des dépenses non déductibles. En plus, les comptes des dépenses commerciales sont limités à 150.000 BuF par entreprise et les pertes sur comptes clients et créances douteuses ne peuvent être déduites

que sur présentation du jugement de la cour prononçant l'insolvabilité ou le décès du créancier, processus complexe et qui prend du temps. Ces problèmes ont été soulevés en juin 1988 lors d'une conférence nationale visant à encourager le dialogue entre l'administration publique et le secteur privé.

3. Impact sur la Promotion des petites et moyennes entreprises

La dichotomie entre les normes comptables et les règles arbitraires fiscales nuit tout particulièrement à l'expansion des petites et moyennes entreprises. Etant donné que le "bénéfice imposable" peut représenter jusqu'à cinq fois le "bénéfice comptable", on ne sait pas très bien quels critères utiliser lorsqu'on prépare une étude de faisabilité pour démontrer la viabilité financière d'une entreprise et pour prévoir ses possibilités de bénéfice, sa situation de trésorerie et sa capacité de remboursement de la dette.

4. Certification des comptes

Tous les comptes bancaires doivent être préparés et certifiés par deux commissaires aux comptes. Un nouveau règlement daté de septembre 1988 stipule que l'un des commissaires aux comptes doit être nommé par le Ministre des Finances et l'autre choisi par l'institution mais doit être reconnu comme étant compétent par le Gouverneur de la Banque centrale. En plus, le nouveau règlement introduit le poste de réviseur. Mais il n'y a pas de directives spécifiques pour la vérification des comptes ni d'instructions qui définissent le niveau de compétence professionnelle d'un réviseur, ses droits et ses obligations face aux clients.

C. Rapports à fournir

1. Politiques monétaires

La politique monétaire de la Banque centrale a trois objectifs: (1) drainer les liquidités excédentaires du système, (2) limiter les créances nettes du secteur financier sur l'Etat et l'encours des crédits à l'économie, et (3) diriger le crédit vers les projets prioritaires. Les instruments et politiques sont les suivants: (1) un ratio de liquidités, (2) un ratio de fonds de roulement et (3) un nouveau ratio de prêts réescomptables. Il semble que le système précédent d'autorisation préalable de crédit ait été abandonné. Les méthodes pour calculer les ratios ne sont pas assez bien définies théoriquement. Le produit des amendes est déposé à la CAMOFI, fournissant cette institution en revenus disponibles aux dépens des banques. Tous les rapports sont mensuels.

2. Ratio de liquidités

Les banques sont obligées d'avoir un portefeuille de crédit réescomptable équivalent à 8 pourcent de la moyenne de leurs ressources et de leurs crédits non réescomptables: combinaison plutôt inhabituelle. La méthode de calcul est la suivante: le numérateur est la somme des espèces, des crédits à vue et de la différence entre les prêts réescomptables et refinancés, les titres négociables à court terme, les titres d'investissement et les certificats d'épargne. Le dénominateur est la somme de: 100 pourcent des dépôts à terme et de moins d'un an y compris les dépôts à vue, 50 pourcent des dépôts d'un à deux ans, 25 pourcent des dépôts de plus de deux ans, 100 pourcent des dépôts de crédit documentaire, de l'argent emprunté à vue et des frais et dépenses payables d'ici en un an. L'amende est de 0,25 pourcent de ce qui manque, en cas de montant insuffisant.

3. Ratio de fonds de roulement

Le ratio fixé une fois par an est tiré de la formule suivante: fonds de roulement égal avoirs nets moins avoirs fixes, et l'avoir net est la somme de: 25 pourcent du plafond de préfinancement de la campagne de café, 10 pourcent de la moyenne mensuelle de la différence entre tous les prêts en cours et les engagements d'exportation et les prêts de l'Etat, 5 pourcent de la moyenne mensuelle de toutes les garanties et un pourcent de la moyenne mensuelle de tous les crédits documentaires. L'amende est de 3 pourcent de ce qui manque, si le montant est insuffisant.

4. Ratio de prêts réescomptables

Le ratio est fixé à 115 pourcent. Le numérateur comprend tous les prêts réescomptables et est la somme de: 100 pourcent des dépôts à terme de moins d'un an et tous les prêts non refinançables à moyen et à long terme; 75 pourcent des dépôts d'un à deux ans; 50 pourcent des dépôts de plus de deux ans, comptes d'épargne et réserves pour lettres de crédit. Le dénominateur est la somme totale de tous les prêts en cours. L'amende va jusqu'à 3 pourcent de ce qui manque si le montant est insuffisant.

CHAPITRE 4

CREDIT A L'ECONOMIE

A. Critères de classification

La législation du Burundi différencie cinq types d'entreprises du secteur public: (1) Etablissements publics à caractère administratif (EPA); Sociétés de service public détenues par l'Etat; (2) Sociétés régionales de développement (SRD), sociétés de développement rural détenues par l'Etat régies par le décret-loi No. 1 du 15 juin 1979; (3) Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), entreprises manufacturières et commerciales détenues par l'Etat, et régies par le décret-loi No. 1/23 du 26 juillet 1988; (4) Sociétés de Droit public (SDP), sociétés publiques de co-entreprises avec un ou plusieurs autres Etats ou les investisseurs privés peuvent détenir jusqu'à un maximum de 10 pourcent du capital action. Ces sociétés ont été créées par le décret-loi No. 1/027 du 28 septembre 1988; (5) Sociétés d'économie mixte (SEM), où l'Etat peut posséder, directement ou indirectement, un minimum de 10 pourcent mais pas plus de 90 pourcent du capital action. Ces sociétés sont créées aux termes du décret-loi No. 1/027 du 28 septembre 1988. Le système de classification est faussé à cause du concept de ce qui est public et de ce qui est privé: par exemple, selon ce système, toutes les institutions financières du Burundi font partie, de jure, du secteur public. Ce rapport utilise les systèmes de classification officielle pour déterminer le crédit à l'économie par agent.

Les termes du crédit sont définis de la manière suivante: court terme, jusqu'à deux ans; moyen terme, de deux à sept ans; long terme, plus de sept ans. Cette définition fausse encore une fois le système de classification car elle diffère des normes généralement acceptées qui sont de: jusqu'à un an pour le court terme, de un à trois ans pour le moyen terme et plus de trois ans pour le long terme.

B. Versement des crédits

1. Crédit des institutions financières pour le développement

Pour des raisons de commodité, la Holding Arab Libyen Burundais et la Caisse centrale de Mobilisation et de Financement sont considérées comme des institutions de financement du développement. En 1988, sur un crédit total à l'économie de 14,7 milliards de BuF versés par ces institutions, 4,2 milliards de BuF (29 pourcent du total) étaient affectés à l'Etat, 4,8 milliards de BuF (33 pourcent du total) au secteur public, et les 5,7 milliards de BuF restants (38 pourcent du total) au secteur privé. Les sources et emploi des fonds des institutions de financement du développement et l'évolution de leur crédit à l'économie sont indiqués en Annexe 8.

2. Crédit des banques commerciales

En 1988, sur un crédit total à l'économie de 15,8 milliards de BuF versés par les banques commerciales, 1,6 milliards de BuF (10 pourcent du total) ont été affectés à l'Etat, 5,1 milliards de BuF (34 pourcent du total) au secteur public et les 8,8 milliards de BuF restants (56 pourcent du total) au secteur privé. Les sources et emploi des fonds des banques commerciales et l'évolution de leur crédit à l'économie sont indiqués en Annexe 9.

C. Evolution du crédit consolidé à l'économie

Selon la Centrale des Risques de la Banque centrale, le crédit total à l'économie a augmenté de 1984 à 1988 passant de 13,7 à 25,4 milliards de BuF. Les déboursements par échéance de crédit étaient les suivants: 68 pourcent à court terme, 16,7 pourcent à moyen terme et 14,7 pourcent à long terme. La distribution du crédit par agent était la suivante: Trésor: 32,3 pourcent, tout à court terme; opérations de commerce extérieur: 34,8 pourcent, également à court terme; habitat: 3,8 pourcent à moyen terme et 9,9 pourcent à long terme; équipement, y compris les prêts aux petits consommateurs: 12,9 pourcent à moyen terme et 4,8 pourcent à long terme.

CHAPITRE 5

OPERATIONS DE CREDIT

Une fois éliminé le système d'autorisation préalable de crédit, il n'y a théoriquement pas de limites aux activités de prêt du point de vue quantitatif, affectation par secteur et risques sauf pour les taux d'intérêt officiels. Toutes les facilités de crédit doivent être accompagnées par un billet à ordre, à vue ou à échéance déterminée.

A. Comptes rendus

Chaque banque doit présenter à la Banque centrale un relevé mensuel nominatif récapitulatif tous les crédits déboursés pendant le mois. Les relevés sont étudiés par le service de compensation et de centralisation des risques de la Banque centrale, qui a son tour informe les banques qui l'ont informé, de l'ensemble des risques de chaque emprunteur et de l'état de son crédit y compris les arriérés éventuels.

B. Financement des ressources

Les banques ont le droit de mobiliser des ressources sous forme de dépôts à vue ou à n'importe quelle échéance. Il existe également un marché interbancaire qui est la seule forme de marché monétaire qui existe dans le pays. Les fonds sont prêtés sur demande. On ne connaît pas la taille de ce marché puisqu'il n'est pas suivi par la Banque centrale.

C. Opérations de réescompte

En plus des ressources provenant de leurs clients, les banques peuvent obtenir des fonds de la Banque centrale grâce au réescompte des crédits. Dans la pratique, quelques règles déterminent ces opérations de réescompte, certaines semblant d'ailleurs quelque peu arbitraires; par exemple le crédit pour la campagne du café est réescomptable à 100 pourcent pour les opérations d'exportation mais seulement à 75 pourcent pour la transformation et le stockage et à 50 pourcent pour la collecte du café. S'il n'existe pas de règles, le prêteur doit négocier avec la Banque centrale pour voir si le crédit est réescomptable. Cela est toujours conditionnel.

Une fois que le prêteur a eu l'autorisation préalable, l'emprunteur doit signer un billet à ordre à 180 jours, quelle que soit l'échéance de la créance. Le billet est endossé par le prêteur au nom de la Banque centrale. Au terme des 180 jours, la Banque centrale peut prolonger le billet à ordre, l'ajuster compte tenu des versements déjà faits par l'emprunteur pendant la période, pour une

autre échéance de 180 jours etc. S'il y a défaut de paiement de la part de l'emprunteur, la Banque centrale peut faire valoir le billet à ordre. Le mécanisme n'est pas très clair.

D. Cautions et garanties

Tous les prêts bancaires ont une garantie: hypothèques, charges flottantes sur actions ou autres avoirs, garanties personnelles, garanties à l'étranger etc. Faire valoir ces droits sur certaines de ces garanties peut être difficile juridiquement et prend du temps. En fait, les traditions socio-culturelles s'opposent si fortement aux saisies qu'aucun tribunal du pays ne se prononcera contre le petit emprunteur même si la loi est là. Lors des poursuites contre lui, tout ce que l'emprunteur doit faire est un paiement de bonne foi pour que le tribunal se désaisisse. Cette situation décourage les banques de financer les projets de développement des petites et moyennes entreprises. La position des banques commerciales est très claire à ce sujet. Le secteur de financement du développement dont la principale activité consiste à faire des prêts importants à terme est mieux disposé à accepter des crédits dans les limites dictées par la qualité de leur portefeuille de prêts.

La situation ne s'est pas améliorée avec la refonte du Code foncier en vigueur depuis janvier 1987. Aux termes de ce code révisé, le Trésor a un droit privilégié sans plafond sur tous les biens servant de garantie même si l'Etat n'a émis aucune revendication préalable sur l'hypothèque. Les banques commerciales estiment que les droits de préemption du Trésor reviennent à prêter sans garantie exploitable aisément.

E. Taux d'intérêt et commissions

En août 1986, le nombre de taux officiels a été diminué de 94 à 57 et les dépôts et taux d'intérêt spéciaux pour les institutions financières non bancaires ont été abolis, toutes les institutions financières relevaient de la même structure de taux d'intérêt. En mai 1987, le barème a été encore simplifié, certaines anomalies ont été supprimées et le nombre de taux officiels est tombé à 37.

A la date du 18 janvier 1989, la Banque centrale n'affichait que trois taux:

- o Crédit à l'exportation: taux d'emprunt 6 pourcent, taux de réescompte 5 pourcent, marge un point;
- o Autres crédits à court terme: taux d'emprunt 11 pourcent, taux de réescompte 8,5 pourcent, marge 2,5 points; et
- o Crédit à moyen et long terme: taux d'emprunt: 12 pourcent, taux de réescompte: 8,5 pourcent, marge: 3,5 points.

En plus des taux sus-mentionnés, le taux sur le marché informel des crédits à vue est en moyenne de 4,5 pourcent. La BNDE prête à 8 pourcent aux emprunteurs

qui satisfont aux conditions requises pour obtenir du crédit auprès de la Caisse centrale de la Coopération économique (France), du Kreditanstalt für Wiederaufbau (Allemagne) et de la Banque d'investissement européenne. Le crédit APEX de l'International Development Association disponible pour tous les intermédiaires financiers aura probablement un taux de rétrocession de 8 pourcent. La SBF demande jusqu'à 17 pourcent pour le crédit non réescomptable couvert par ses fonds propres. Les taux de rétrocession moyens en 1988 des deux institutions de financement pour le développement étaient de 6,31 pourcent à la BNDE et 5,87 pourcent à la SBF.

La mission n'a trouvé qu'un seul cas où une institution a demandé une petite commission à l'emprunteur. Tous les prêts sont soumis à une taxe uniforme de 7 pourcent sur les intérêts versés.

CHAPITRE 6

FONCTIONNEMENT ET PRATIQUES DES ACTIVITES DE PRETS

A. Politiques de prêts

Comme cela a été dit au Chapitre 5, toutes les institutions de prêts reçoivent du service de compensations et de centralisation des risques de la Banque centrale un résumé mensuel mis à jour de l'état de crédit de chaque emprunteur. En plus, celui-ci doit fournir l'état de tous ses emprunts auprès de toutes les autres institutions de prêts lorsqu'il postule pour une nouvelle demande de crédit auprès d'une banque de son choix. Et depuis la refonte du Code foncier en janvier 1987, l'emprunteur doit également obtenir auprès des administrations compétentes un certificat attestant qu'il est à jour dans ses paiements d'impôts.

1. Banques commerciales

Environ 50 pourcent des ressources des banques établies proviennent d'opérations liées aux transactions de crédit documentaire non inscrites sur les bilans. Les banques commerciales du Burundi font essentiellement des prêts à court terme, au sens qu'on leur donne ici, c'est-à-dire avec une échéance pouvant aller jusqu'à deux ans. On peut estimer que la proportion de prêts à court terme se situe entre 85 et 90 pourcent du portefeuille, le reste étant des prêts à moyen terme définis avec échéance de deux à sept ans. Les banques commerciales ne font pas de crédit à long terme. Environ 30 pourcent des crédits à court terme concernent les campagnes de café.

Les prêts à terme ne sont accordés pratiquement qu'aux clients bien connus et les banques commerciales évaluent correctement ces prêts. L'analyse du crédit même si elle insiste surtout sur la personnalité de l'emprunteur, couvre d'autres aspects tels que l'évaluation du potentiel du marché, les prévisions de vente, les perspectives de la situation financière et de trésorerie, les ratios financiers, la qualité de la gestion et les visites auprès de la société. Pour les clients importants et connus, les déboursements sont faits directement au profit du bénéficiaire. Pour les clients plus petits ou moins connus et pour les biens étrangers, les fonds sont déboursés directement au fournisseur ou au contractant et les conditions de déboursement et d'achat sont vérifiées de près. Il n'y a pas de commissions demandées à l'emprunteur.

2. Institutions financières pour le développement

Les deux institutions en cause, La Banque nationale pour le Développement économique et la Société burandaise de Financement offrent des crédits à court, moyen et long terme à des emprunteurs qualifiés. Plus de 50 pourcent des prêts

à court terme de la SBF sont liés au financement des campagnes de café. Ce pourcentage est de moins de 20 pourcent pour le portefeuille de la BNDE.

Les deux institutions ont toutefois des politiques et des procédures de prêts relativement analogues. La qualité de leurs analyses de crédit s'est beaucoup améliorée depuis l'expérience décevante faite avec le Cr 731-Bu de l'IDA qui s'est terminée avec l'essentiel du financement donné à quelques grosses sociétés et l'échec de 18 projets pour les petites et moyennes entreprises. Actuellement, tous les prêts sont soumis à une analyse étendue des risques faite par un personnel compétent et professionnel. Tous les prêts étudiés de moins de 500.000 BuF doivent être approuvés par un comité de gestion. Les prêts dépassant ce seuil doivent être approuvés aussi par le Conseil d'administration. Les prêts de plus de 10 millions de BuF doivent être soumis à un Comité du Crédit. Ce processus de filtrage assure une certaine qualité du portefeuille de prêts: les prêts non productifs représentent environ 10 pourcent du total. Les commissions demandées à l'emprunteur sont faibles.

La BNDE est la seule institution de financement du développement disposant de devises étrangères et de crédits fournis par les organisations d'assistance internationales. Quatre-vingt cinq pourcent environ de ces ressources sont destinées à des opérations précises ou comportent des conditions spécifiques sur les acquisitions ou les genres de projets.

B. Caractéristiques des portefeuilles de prêts

Comme mentionné au Chapitre 4, il convient d'aborder avec précaution la classification des portefeuilles de prêts par secteur et échéance compte tenu des critères inhabituels de la classification.

1. Banques commerciales

Le portefeuille de prêts consolidés des banques commerciales de 15,8 milliards de BuF comprend environ 95 pourcent de prêts à court terme dont 30 pourcent sont des crédits pour la campagne de café. Environ 56 pourcent du total des prêts sont versés au secteur privé.

2. Institutions financières pour le développement

Il y a des différences importantes dans le portefeuille de prêts des deux institutions financières étudiées. Le portefeuille total de prêts de la SBF de 4,4 milliards de BuF comprend 1,9 milliards de BuF de crédits à court et moyen terme à l'Etat (42 pourcent du total) et 1,2 milliards de BuF de crédits à court terme pour la campagne de café (27 pourcent du total). Les 1,8 milliards de BuF restants sont des prêts à court, moyen et long terme accordés aux secteurs public et privé. Selon les bulletins mensuels de la Banque centrale, la répartition

par secteur des crédits serait sans doute la suivante: 07 milliards de BuF pour le secteur public et 1,1 milliards de BuF pour le secteur privé.

Le portefeuille total de prêts de la BNDE de 4,3 milliards comporte 0,8 milliards de BuF de crédits à court terme pour la campagne de café (19 pourcent du total). Les 3,5 milliards de BuF restants sont des crédits à court, moyen et long terme pour les secteurs public et privé. Selon les Bulletins mensuels de la Banque centrale, la répartition par secteur des crédits serait sans doute la suivante: 1,3 milliards de BuF pour le secteur public et 2,2 milliards de BuF pour le secteur privé, soit deux fois le montant de la SBF. La répartition du portefeuille de prêts par échéance, non compris les campagnes de café, est indiquée sur la Tableau 6.1.

TABLEAU 6.1

PORTEFEUILLES DE PRET DES INSTITUTIONS
DE DEVELOPPMENT PAR ECHEANCE
(milliards de BuF)

Institution	CT	MT	LT	Total
SBF	0,8	2,1	0,3	3,2
BNDE	0,7	1,0	1,8	3,5
TOTAL	1,5	3,1	2,1	6,7

Source: SBF et BNDE

C. Gestion du portefeuille

La Banque centrale ne donne pas de ligne de conduite quant à la manière de traiter les prêts douteux et litigieux, laissant cette question à la discrétion des différentes institutions. La législation en ce qui concerne les provisions pour l'annulation des prêts non productifs ne tient pas compte des besoins des opérations bancaires modernes.

1. Banques commerciales

La gestion du portefeuille des banques commerciales est influencée par (1) le faible volume des opérations (2) la forte valeur des déboursements individuels et (3) le faible facteur risque des prêts individuels. Par conséquent, toutes les banques commerciales semblent avoir un portefeuille en assez bonne condition et l'impact des prêts non productifs n'est pas trop important. Les banques appliquent généralement les politiques types adoptées par les autres institutions de même nature. Mais la situation exacte reste difficile à évaluer à cause des différences de politiques adoptées par les différentes banques.

2. Institutions financières pour le développement

La BNDE semble être la seule institution financière à appliquer strictement des politiques clairement définies en matière de prêts non productifs. Ceux-ci sont classés comme étant en retard dès qu'il y a arriéré d'une échéance, action qui entraîne automatiquement un examen de la situation de l'emprunteur et peut aboutir à inscrire le prêt en créances douteuses. Les prêts douteux deviennent litigieux lorsque le dossier est envoyé aux avocats de la BNDE. Le Tableau 6.2 donne l'évolution sur trois ans des prêts douteux et litigieux en millions de BuF et en pourcentage du total du secteur. Sachant que la SBF a des analyses de risques de crédit relativement analogues ainsi qu'un système de gestion du portefeuille qui est plus ou moins le même, le tableau pourrait être interprété comme une indication de la situation générale en ce qui concerne les prêts non productifs. Depuis l'introduction du Code foncier révisé, toutes les institutions financières suivent de près la situation fiscale de leurs emprunteurs.

TABLEAU 6.2

PRETS NON PRODUCTIFS DE LA BNDE PAR SECTEUR, 1986-1988
(pourcentages)

SECTEUR	1986	1987	1988
Habitat	0,9	0,9	2,6
Commerce et artisanat	19,2	16,7	22,1
Industrie	20,6	7,7	18,0
Tourisme	12,7	14,1	15,2
Agriculture	7,9	6,7	6,7
Petits prêts	4,9	3,7	6,8
Total prêts NP (M BuF)	(255,4)	(199,5)	(371,1)
% du Portefeuille	9,7	6,3	10,8

Source: BNDE

CHAPITRE 7

CREDIT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

La mission n'a pas trouvé de signe de discrimination de la part des institutions financières contre les projets bancables des petites et moyennes entreprises

A. Demande de crédit

La demande est définie comme étant le nombre de projets à l'étude dans les banques. Pour toutes les opérations bancaires conventionnelles, il y a un processus de triage en aval où l'on étudie toutes les demandes de prêts en fonction des critères de sélection propres à chaque banque. Les demandes de prêts considérées a priori comme viables sont acceptées, d'autres sont rejetées. Une fois dans le circuit, les projets acceptés sont évalués de près, cette fois-ci sur la base de la pratique financière habituelle. On retient les projets bancables et on les soumet aux fins d'approbation à un comité du crédit, les projets non bancables sont eux rejetés. En dernière analyse, c'est celui qui prête -- donc celui qui prend les risques -- qui décide ce qui est bancable et ce qui ne l'est pas. Sa décision est certainement influencée soit par la qualité de la garantie de l'emprunteur ou par le fait qu'il y a un système de garantie qui l'assure contre un risque de mauvais crédit, à un coût supplémentaire pour l'emprunteur.

La BNDE, qui a la meilleure base de données, estime que sur 100 demandes, environ 30 ont une chance d'être mises dans le circuit des projets, environ 15 seront jugées bancables et 10 approuvées par un de ses trois comités d'examen de crédit. Le récapitulatif des opérations de crédit du premier trimestre de la BNDE montre bien la demande bancable de crédit des petites et moyennes entreprises locales. (Cf. Tableau 7.1)

TABLEAU 7.1
BNDE 1989 RECAPITULATIF DES PRETS DU 1er TRIMESTRE
(en millions de BuF)

Type de prêt	Nombre	%	Montant	%	Montant Moyen
Dévlpt, plus de 50M BuF	3	0,8	219,3	35,2	73,1
Dévlpt, plus de 50M BuF	22	5,0	67,6	10,2	3,1
Habitat	47	10,8	261,2	42,0	5,6
Prêts a la consommation	<u>364</u>	<u>83,4</u>	<u>73,8</u>	<u>11,9</u>	<u>0,2</u>
	436	100,0	621,9	100,0	--

Source: BNDE

B. Offre

On peut affirmer, sans trop grand risque de se tromper que, jusqu'à présent, les banques commerciales n'ont pas envisagé les petites et moyennes entreprises comme segment de leur marché et il est difficile de prédire si ces banques vont changer de stratégies dans un avenir prévisible. C'est la raison pour laquelle ce segment du marché a été pris par la BNDE en 1967 et la SBF en 1982. Jusqu'à présent, la BNDE a déboursé 20.640 prêts pour une valeur totale de 8,4 milliards de BuF; en moyenne 928 prêts par année. Il n'y a pas de données comparables pour les activités de la SBF.

Les opérations de prêt de la BNDE ont été faites avec les concours de crédits suivants (accordés à des conditions de faveur):

- o Caisse Centrale de Coopération économique: 15 millions FF;
- o Kreditanstalt fur Wiederaufbau: 3 millions DM;
- o Banque européenne d'investissement: 3 millions d'ECU;
- o Association internationale de développement: 3,4\$ millions; et
- o Fonds africain de développement: 4 millions d'équivalents dollars. De plus, la BNDE a négocié trois nouveaux crédits:
- o Caisse centrale de Coopération économique: 30 millions FF;
- o Banque européenne d'investissement: 4 millions d'ECU; et
- o Administration belge pour la coopération du développement: 50 millions FB.

Parallèlement aux organismes sus-mentionnés, l'Association internationale de développement a alloué 2,2 millions de dollars US à une ligne de crédit APEX par le biais d'un réescompte de deuxième niveau de la Banque centrale à tous les intermédiaires financiers participants. Cette ligne de crédit est réservée uniquement aux prêts secondaires de moins de 300.000\$ US pour toutes les petites et moyennes entreprises qui présentent les conditions requises. La mission pense que la Caisse centrale de Coopération économique a l'intention de fournir des crédits de type APEX s'élevant à 50 millions de francs français.

L'assistance technique comprend le financement des experts et de la formation dispensée à la BNDE, par les bailleurs de fonds, et le financement de l'assistance et de la formation pour le Bureau des Petites Entreprises de la Chambre de Commerce par la Banque mondiale avec la participation d'autres bailleurs de fonds.

Enfin, en 1988, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Fonds national de Garantie pour fournir aux prêteurs une assurance risques du crédit, pour les petites et moyennes entreprises qualifiées. Le fonds a à l'étude 17 demandes couvrant 43 pourcent du total des 43 millions de BuF des crédits demandés.

ANNEXE 1

Bilan récapitulatif de la Banque centrale
(millions de BuF)

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
 Summary Balance Sheet at the Central Bank
 (BuF million)

	1988	1987	Changes
Assets			
Reserves	10717.0	7949.8	2767.2
Claims on the Treasury	15836.8	17160.3	-1324.0
Claims on Fin. Institutions	2799.7	165.3	2634.4
Credit to the Economy	288.2	281.5	6.4
Investments in Equities	25.0	25.0	-
Other Assets	2798.6	2504.9	293.7
ASSETS = LIABILITIES	32465.3	28087.4	4377.7
Liabilities			
Currency in circulation	9705.2	8847.2	858.0
Financial Institut. Deposits	771.1	2129.9	-1358.8
Public Sector Deposits	1286.9	1199.0	87.9
Treasury and Local Govt Dep.	2814.3	3822.6	-1008.3
Government Agencies Deposits	1667.1	1038.3	628.8
Foreign Missions and Agencies	4994.5	2759.9	2234.6
Other Liabilities	11226.2	8290.5	2935.7

Source: Financial Statements of Banque de la Republique du Burundi.

ANNEXE 2

Bilan récapitulatif de la Banque nationale pour le
développement économique
(millions de BuF)

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
 Summary Balance Sheet of Banque Nat. pour le Devlpt Economique
 (BuF million)

	1988	1987	Changes
Assets			
Cash, Call Money, Sight Assets	23.9	1644.0	-1620.1
Credit to the Economy (1)	4148.7	3686.4	462.3
Government Securities	-	-	-
Investments in Equities	130.7	129.2	1.5
Other Assets	741.8	1115.0 (2)	-373.2
ASSETS = LIABILITIES	5045.1	6574.6	-1529.5

Liabilities

Call Money, Demand Deposits	992.2	3550.4 (3)	-2558.2
Time Deposits	716.3	235.3	481.0
Medium and Long-Term Loans	1912.9	1679.4	233.5
Other Liabilities	205.2	-	205.2
Capital and Reserves	1154.0	1055.9	98.1
Net Profit	64.5	53.6	10.9

Source: BNDE Annual Reports

Memorandum Items:

(1) includes credits resulting from Bankers' syndicate concerning the coffee campaign: 696.2 million BuF in 1988, against 509.7 million BuF in 1987. Counterpart debits are included in Demand Deposits.

(2) includes 550 million BuF in Time Deposits

(3) includes 3,267 million BuF payable to creditors on demand (IDA and 608)

ANNEXE 3

Bilan récapitulatif de la Société burandaise de
Financement, SARI.
(millions de BuF)

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
Summary Balance Sheet of Societe Burundaise de Financement SARL
(EuF million)

	1988	1987	Changes
Assets			
Cash, Call Money, Sight Assets	22.4	101.9	-79.5
Credit to the Economy (1)	4038.5	3988.2	50.3
Government Securities	337.5	-	337.5
Investments in Equities	270.0	264.0	6.0
Other Assets	1006.1	342.8	663.3
ASSETS = LIABILITIES	5674.5	4696.9	977.6

Liabilities

Call Money, Demands Deposits	-	-	-
Time Deposits	3007.1	2565.0	442.1
Medium and Long-Term Loans	1085.6	1087.9	-2.3
Other Liabilities	500.4	276.8	223.6
Capital and Reserves	995.3	705.1	290.2
Net Profit	86.1	62.1	24.0

Source: SBF Annual Reports

Memorandum Items:

(1) includes credits resulting from Bankers' Syndicate transactions concerning the coffee campaign: 2,044.2 BuF in 1988, against 1,949.8 in 1987. Counterpart Debits are included in Time Deposits.

ANNEXE 4

Bilan récapitulatif de la Banque de Crédit de Bujumbura
(millions de BuF)

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
 Summary Balance Sheet of Banque de Credit de Bujumbura
 (BuF million)

Assets			

Cash, Call Money, Sight Assets	96.7	560.6	-463.9
Credit to the Economy (1)	3480.5	4528.4	3952.1
Government Securities	322.2	400.0	-77.8
Investments in Equities	62.2	55.5	6.7
Other Assets	402.9	408.5	-5.6

ASSETS = LIABILITIES	9364.5	5953.0	3411.5

Liabilities			

Call Money, Demand Deposits (1)	6944.3	4092.9	2851.4
Time Deposits	1475.2	758.1	717.1
Medium and Long-term Loans	-	-	-
Other Liabilities	214.1	447.0	-232.9
Capital and Reserves	588.0	532.4	55.6
Net Profit	142.9	122.6	20.3

Source: BCB Annual Reports

Memorandum Items:

(1) includes credits resulting from Bankers' Syndicate transactions concerning coffee campaign: 2,183.4 million BuF in 1988, against 165.5 million in 1987. Counterpart debits are included in Demand Deposits.

ANNEXE 5

Bilan récapitulatif de la Banque commerciale du Burundi
(millions de BuF)

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
Summary Balance Sheet of Banque Commerciale du Burundi
(BuF million)

	1988	1987	Changes
Assets			
Cash, Call Money, Sight Assets	379.7	952.3	-573.4
Credit to the Economy (1)	7068.6	3449.2	3619.4
Government Securities	749.2	661.7	87.5
Investments in Equities	01.6	33.1	28.5
Other Assets (2)	883.5	577.7	305.8
ASSETS = LIABILITIES	9142.6	5674.0	3467.8
Liabilities			
Call Money, Demands Deposits	6924.3	4416.5	2507.8
Time Deposits	972.5	506.8	465.7
Medium and Long-Term Loans	-	-	-
Other Liabilities	518.6	303.4	215.2
Capital and Reserves	669.9	406.0	260.9
Net Profit	57.3	41.3	16.0

Source: Banque Commerciale du Burundi Annual Reports.

Memorandum Items:

(1) includes credits resulting from Bankers' Syndicate transactions concerning the coffee campaign: 2,468.4 million BuF in 1988, against 1,325.2 million BuF in 1987. Counterpart debits are included in Demand deposits.

(2) includes blocked assets with CAMOFI: 252.6 million BuF in 1988 and 174.0 million BuF in 1987.

ANNEXE 6

Bilan récapitulatif de la Meridian
Bank Burundi, SARL
(millions de BuF)

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
Summary Balance Sheet of the Meridian Bank Burundi, SARL
(Buf million)

	1988	1987	Changes
Assets			
Cash, Call Money, Sight Assets	59.4	-	-
Credit to the Economy	457.4	-	-
Government Securities	500	-	-
Investments in Equities	6	-	-
Other Assets	187.6	-	-
ASSETS = LIABILITIES	1210.4	-	-
Liabilities			
Call Money, Demand Deposits	423.9		
Time Deposits	575.0		
Medium and Long-Term Loans	-		
Other Liabilities	-		
Capital and Reserves	300.0	-	-
Net Profit	-88.5	-	-

Source: Meridian Bank Annual Report.

ANNEXE 7

Bilan récapitulatif de la Holding Arab
Libyen Burandais
(millions de BuF)

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
Summary Balance Sheet of Holding Arab Libyen Burundais
(BuF million)

	1988	1987	Changes
Assets			
Cash, Call Money, Sight Assets	121.2	59.6	61.6
Credit to the Economy	-	-	
Government Securities	-	-	
Investments in Equities	519.5	519.5	0.0
Other Assets	326.4	404.7	-78.3
ASSETS = LIABILITIES	957.1	983.8	-16.7
Liabilities			
Call Money, Demands Deposits	20.5	20.1	0.4
Time Deposits	-	-	-
Medium and Long-Term Loans	-	-	-
Other Liabilities	10.5	21.6	11.1
Capital and Reserves	1036.1	1036.1	0.0
Net Profit	-100.0	-94.0	-6.3

Source: Informal evaluation of non-audited Financial Statements of HALB.

Memorandum Items:

The Bank has no reserves in its Capital Structure and the Cumulated Losses should have been debited against its Share Capital.

The Bank has an over-aged claim of 98.4 million BuF on the GOB for subscribed but unpaid shares. This amount is included in Other Assets and carried as debit in GOB Treasury Account.

ANNEXE 8

Flux de fonds consolidés des
institutions de développement
(millions de BuF)

-
BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
Consolidated Sources and Uses of Funds of Develop. Institutions
(BuF million)

ITEM	1984	1985	1986	1987	1988
Source of Funds:					
Demand Deposits	-	-	1	0	0
Time Deposits	1109	1408	803	2803	1786
Financial Inst Deposits	1915	2497	1379	1830	2508
Government Deposits	1459	1913	4257	6975	5107
External Borrowings	872	868	889	1257	67
Other Liabilities (S,M<)	1102	1303	1192	910	3452
Capital and Reserves	2146	2670	2856	3010	3405
Profit	84	59	229	268	204
SOURCES = USES	8689	10718	11606	17053	16529

Use of Funds:

Reserves	140	420	1361	697	139
Foreign Assets	101	193	185	150	119
Other Assets	616	896	713	1231	1615
Credit to the Govt	1643	2027	2340	3776	4198
Credit to Fin. Inst.	40	739	243	1883	833
Credit to Public Sector	3697	3693	3441	4091	4810
Credit to Private Sector	2452	2754	3566	5225	5715

Memorandum Items:

(Sources and Uses of funds as percentage of total)

Demand Deposits	-	-	-	-	-
Time Deposits	12.8	13.1	6.9	16.4	10.3
Financial Inst Deposits	22.0	23.3	11.9	10.7	14.4
Government Deposits	16.8	17.9	36.7	40.9	29.3
External Borrowing (M<)	10.0	8.1	7.7	7.4	0.4
Other Liabilities	12.7	12.2	10.3	5.3	19.8
Capital and Reserves	24.7	24.9	24.6	17.7	19.5
Profit	1.0	0.5	1.9	1.6	1.3
SOURCES = USES	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Reserves	1.6	3.9	11.7	4.1	0.8
Foreign Assets	1.2	1.8	1.6	0.9	0.7
Other Assets	7.1	8.4	6.1	7.2	9.3
Credit to the Govt	18.9	18.9	20.2	22.1	21.1
Credit to Fin. Inst.	0.5	6.9	2.1	11.0	4.8
Credit to Public Sector	42.5	34.5	29.7	24.0	27.6
Credit to Private Sector	28.2	25.7	30.1	30.6	32.8

Source: Monthly Bulletins BRB
Annual Reports BRB

ANNEXE 9

Flux de fonds consolidés des
banques commerciales
(millions de BuF)

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
Consolidated Sources and Uses of Funds of Commercial Banks
(BuF million)

ITEM	1984	1985	1986	1987	1988
Source of Funds:					
Demand Deposits	5099	7914	8521	8303	8039
Time Deposits	2227	2432	881	1382	3205
Financial Inst Deposits	454	29	347	1723	2878
Government Deposits	-	-	-	-	656
External Borrowings	984	983	1391	1022	1201
Other Liabilities (S.M.B.L.)	332	362	578	566	809
Capital and Reserves	919	1028	1178	1180	2131
Profit	102	100	17	157	143
SOURCES = USES	10117	12888	12913	14333	19062

Use of Funds:					
Reserves	595	2075	463	1678	353
Foreign Assets	801	587	1204	699	798
Other Assets	431	473	472	576	1190
Credit to the Govant	317	778	776	1179	1597
Credit to Fin. Inst.	862	600	224	338	880
Credit to Public Sector	2552	3523	3789	3933	5405
Credit to Private Sector	4559	4792	5985	5930	8839

Memorandum Items:

(Sources and Uses of funds as percentage of total)

Demand Deposits	50.4	61.4	66.0	58.0	42.2
Time Deposits	22.0	18.9	6.8	9.6	16.8
Financial Inst Deposits	4.5	0.2	2.7	12.0	15.1
Government Deposits	-	-	-	-	3.4
External Borrowing	9.7	7.6	10.8	7.1	6.3
Other Liabilities (S.M.B.L.)	3.3	2.8	4.5	4.0	4.2
Capital and Reserves	9.1	8.3	8.9	8.2	11.2
Profit	1.0	0.8	0.4	1.1	0.8
SOURCES = USES	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Reserves	5.9	16.1	3.6	11.7	1.9
Foreign Assets	7.9	4.6	9.3	4.9	4.2
Other Assets	4.3	3.7	3.7	4.0	6.2
Credit to the Govant	3.1	6.0	6.0	8.2	8.4
Credit to Fin. Inst.	8.5	4.7	1.7	2.4	4.6
Credit to Public Sector	25.2	27.8	29.3	27.4	28.5
Credit to Private Sector	45.1	37.2	46.4	41.4	46.4

Source: Monthly Bulletins BRB
Annual Reports BRB

ANNEXE 10

Liste de personnes rencontrées

ETUDE DU SECTEUR FINANCIER AU BURUNDI

Liste de personnes rencontrées

M. G. Nibigira	Ministre des Finances
M. I. Budabuda	Gouverneur, Banque de la République du Burundi
M. S. Mandevu	Directeur Adjoint, Banque centrale de la République du Burundi
M. M. Gervais	Représentant Résident, Mission de la Banque mondiale au Burundi
M. J. Kotta	Représentant Résident, Programme de développement des Nations-Unies
M. P. Prudhomme	Directeur, Caisse centrale de la Coopération économique
M. P. Nyamoya	Secrétaire Général, Chambre du Commerce et de l'Industrie
M. M. Sinamenye	Président, Société burundaise de financement
M. Baransaka	Administrateur, Société burundaise de financement
M. E. Laporte	Directeur, Mission de coopération, Ambassade française
M. F. Barwendere	Directeur Général, Banque nationale pour le Développement économique
M. J. Henrion	Conseiller, Banque nationale pour le Développement économique
M. M. Ntibarukire	Directeur Général, Fonds national de Garantie
M. L. Ngahinyeretse	Directeur Général, Holding Arab Libyen Burundais
M. A. Barancira	Directeur, Banque de Crédit de Bujumbura
M. D. Bihute	Président, Meridien Bank Burundi
M. G. Van Ass	Directeur, Meridien Bank Burundi
M. A. Kinyomvyi	Directeur, Office des Cafés du Burundi
M. L. De Palmas	Conseiller, Office des Cafés du Burundi
M. B. Hellemans	Administrateur, Banque commerciale du Burundi
M. R. Th. de Maisieres	Administrateur, Banque de Crédit de Bujumbura
M. G. Biha	Chef des Opérations, Arab Burundi Bank
M. B. Bagorikunda	Directeur Général, Caisse d'Epargne du Burundi
M. I. Ndanzako	Directeur du Marketing, Caisse d'Epargne du Burundi
M. Z. Gasabanya	Administrateur, Institut national de Sécurité sociale
M. H. Tarmo	Directeur Général, Caisse d'Epargne du Burundi
M. A. Gahungu	Administrateur, Institut national de Sécurité sociale
M. L. Ndabubashe	Administrateur, Office des Chèques postaux
M. F. Mutemberezi	Directeur, Directeur des Etudes, Banque de la République du Burundi
M. J. Meister	Banque mondiale TAP, Ministère à la Présidence chargé du Plan
M. S. Klumpter	Banque mondiale TAP, Ministère à la Présidence chargé du Plan
M. M. Dayer	Banque mondiale TAP, Chambre du Commerce et de l'Industrie
M. P. Musafiri	Economiste, Premier Ministre et Ministère du Plan

ANNEXE 11

Tableaux statistiques

TABLE 1

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
Gross Domestic Product by Industrial Origin at Current Prices
(BuF million)

ITEM	1984	1985	1986	1987	1988/P
PRIMARY SECTOR	64592	77648	72058	70680	72834
Non-commercialized	48705	52470	53943	52303	54897
Commercialized Locally	11150	19588	11444	10462	10711
Export Crops	4737	5590	6671	7915	7226
SECONDARY SECTOR	14867	16408	39309	21568	24959
Non-Commercialized	3199	3767	3670	4769	5115
Modern Manufacturing	5360	5606	6139	8352	8594
Artisan Manufacturing	697	784	984	1371	1238
Mining and Energy	444	509	506	1453	1824
Modern Construction	3557	3909	7274	3497	5665
Traditional Construction	1610	1691	1709	2201	2523
TERTIARY SECTOR	27958	32130	34419	35604	46226
Transport and Other	2616	2994	3540	3719	4353
Modern Commerce	4511	6777	6824	7231	9953
Traditional Commerce	4682	3977	4248	3730	6525
Public Administration	14054	16124	17466	18657	22364
Other Services	2093	2052	2341	2217	3031
GDP AT FACTOR COST	107418	126195	123117	127952	144019
Indirect Taxes	10752	12572	14078	9999	14198
GDP AT MARKET PRICES	118170	138767	137195	137951	158217
Non-Commercialized	51904	69910	61291	59092	60012
Commercialized	66266	76857	75904	80859	98205
Traditional	74709	67954	85637	94839	97145
Modern	47441	50903	51558	53112	61072
Memoranda Items					
	(in percentage of GDP)				
GDP at Market Prices	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
GDP at Factor Cost	90.7	90.7	89.8	92.8	91.0
Primary Sector	4.7	56.0	52.5	51.2	46.0
Secondary Sector	12.6	11.6	12.2	15.7	15.8
Tertiary Sector	23.4	23.1	25.1	25.9	29.2
Non-Commercialized	43.2	45.3	44.7	41.4	37.9
Commercialized	56.8	54.7	55.3	58.6	62.1
Traditional	63.2	63.3	62.4	61.5	61.4
Modern	36.8	36.7	37.6	38.5	38.6

P/ preliminary estimates

Source: Premier Ministere et Ministere du Plan.

TABLE 2

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
 Secondary Balance of Payments at Current Prices
 (BuF million)

ITEM	1984	1985	1986	1987	1988/P
Export	13439	14586	17944	13986	19134
Imports	29676	26917	27634	33448	40481
Trade Gap	-16237	-12331	-9690	-19472	-21347
Net Factor Income	-3224	-3947	-5995	-7611	-3116
Net Current Transfers	5312	5585	7566	8384	15643
Current Account	-14149	-10693	-8119	-18699	-8820
Gross Domestic Invest.	14514	11947	12912	21074	11839
Errors and Omissions	-916	-158	-1175	-3163	183
Overall Balance	-451	1096	4428	788	3193
Net Reserves (end year)	2175	3271	7399	6911	10104
Memorandum Items					
Exports:					
Coffee	9930	11354	12931	7891	15504
Other Primary Products	1359	1392	1163	1638	1456
Manufactured Goods	540	716	1081	1588	1028
Non-factor Services	1610	1124	2714	2869	1146
Imports:					
Merchandise	22383	22755	23195	25469	28835
Non-factor Services	7293	4162	4439	7983	11566
Gross Domestic Investments:					
Capital Grants	4769	4800	4550	5550	5792
Direct Investments	106	189	174	169	165
Net F.I.C. Loans	9952	6750	9157	14946	5176
Net S.F. Capital	-213	209	1512	407	694
Imports as percentage GDP	25.1	18.4	20.3	24.5	25.6
Exports as percentage GDP	11.4	10.5	12.1	10.2	12.1
Coffee Exports as percentage GDP	8.4	8.2	9.5	6.5	9.1
Trade Gap as percentage GDP	-13.7	-8.9	-7.1	-14.3	-13.5
Current Acct as percentage GDP	-12.0	-7.7	-6.1	-13.7	-5.6
Overall Balance as percent GDP	-0.4	0.8	3.2	-0.6	-2.0
Net Reserves as percentage GDP	1.8	5.6	5.1	7.4	6.4
Current Accts as percentage GDP	97.5	89.5	60.2	88.7	74.6

P/ preliminary estimates

Source: Premier Ministere et Ministere du Plan.

TABLE 3

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
External Public Debt Structure
(BuF million)

CREDITORS	Outstanding	Undisbursed	Total	Structure %
Financial Institutions	26.86	4.14	31.00	3.5
Bilateral	149.54	84.49	234.03	27.6
Paris Club Debt	76.44	40.84	117.28	13.5
Other Creditors	73.10	43.65	116.75	13.5
Multilateral	350.01	252.92	602.93	69.5
IDA, IMF, IFC	199.61	106.09	305.70	35.2
ADF, ADB	89.35	78.36	167.71	19.4
EDF, EEC, EIB	16.67	9.20	25.87	3.0
Other Creditors	44.38	59.27	103.65	11.9
TOTAL	528.41	341.56	867.97	100.0
Concessional	462.80	341.56	802.36	92.5
Non-concessional	65.61	-	65.61	7.5
Memorandum Items				
Debt Service 1987:	Principal	Interest	Total	Percent
Multilateral	9.4	6.5	15.9	41.5
Paris Club Debt	7.6	4.7	12.3	32.1
Other Creditors	8.4	1.7	10.1	26.4
Total	25.4	12.9	38.3	100.0

SOURCE: IBRD, Structural Adjustment and Development Issues, Background Paper.

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
 3. Outstanding Debt, Foreign and Domestic, and Debt Servicing
 (BuF million)

ITEM	1984	1985	1986	1987	1988/P
Total Public Debt Outstanding	59781	69071	87493	106679	142170
Foreign	41099	47079	65415	62327	116436
Direct	30936	31890	41211	49026	--
Indirect	10163	15189	24204	33301	--
Domestic	18682	21992	22078	24552	25734
Government Securities	3594	3821	4921	5538	--
Advances to Central Bank	14588	17115	16412	17155	17161
Other Debts	500	1056	745	1859	--
Total Public Debt Services	3492	6318	11086	11084	--
Foreign	2245	3564	7737	7064	5855
Principal	1087	1959	2184	4180	3469
Interests	1158	1605	1989	2884	2386
Domestic	1247	2754	3349	4020	--
Principal	555	1969	1991	2340	--
Interests	692	785	1358	1680	--
Memorandum Items					
	(annual percentage growth)				
Total Public Debt, Outstanding	-	15.5	26.7	22.2	33.0
Foreign	-	14.6	40.0	25.9	41.4
Domestic	-	17.7	0.4	11.2	4.8
Government Securities	-	6.3	28.8	12.5	--
Total Public Debt Services	-	80.9	19.1	47.4	--
Foreign	-	58.8	17.1	69.3	-17.1
Domestic	-	120.9	21.6	20.0	--
Public Debt/GDP (1)	50.6	44.8	63.8	78.3	89.9
Foreign	34.8	33.9	47.7	60.3	73.6
Domestic	15.8	10.9	16.1	18.0	16.3
Public Debt/comm GDP (2)	90.2	90.7	115.3	133.3	143.3
Public Debt Service/GDP (1)	3.0	4.6	5.5	8.1	--
Foreign	1.9	2.6	3.0	5.2	3.7
Domestic	1.1	2.0	2.5	2.9	--
Public Debt Services/comm GDP (2)	5.3	8.3	9.9	13.8	--
Foreign Debt Services/Exports (1)	26.0	43.3	41.9	50.5	33.5

P/preliminary estimates

--/not available

Sources: Premier Ministere et Ministere du Plan, and Central Bank's Monthly Bulletins.

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
Disbursements and Debt Service of External Borrowing
(EuF million)

ITEM	1984	1985	1986	1987	1988/P
Foreign Debt					
Disbursements by Agent	10797	8734	11341	19128	15937
Structural Adjustment	-	-	2911	3555	--
Infrastructure	3042	1516	769	1427	--
Energy and Water	2497	2772	2644	3587	--
Roads	1602	1430	1664	3167	--
Rural Development	1213	2036	2020	2592	--
Housing	270	315	388	469	--
Credit to Public Sector	2151	596	844	4245	--
Credit to Private Sector	22	69	101	45	--
Foreign Aid Structure					
by Financing Source	14102	14096	11589	13354	14109
Capital Grants	4769	4648	4545	5550	5792
Other Grants	9333	9448	7044	7804	8317
Memorandum Items:					
	(as percentage of total)				
Foreign Debt Disbursements	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Structural Adjustment	-	-	25.7	18.6	--
Infrastructure	28.4	17.4	6.8	7.9	--
Energy and Water	23.3	31.7	23.3	19.3	--
Roads	15.0	16.4	14.7	16.6	--
Rural Development	11.3	23.3	17.8	13.6	--
Housing	2.5	3.6	3.4	2.1	--
Credit to Public Sector	20.1	16.0	7.4	22.2	--
Credit to Private Sector	0.4	0.6	0.9	0.2	--
Foreign Aid	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Capital Grants	51.1	48.7	39.2	41.6	41.0
Other Grants	48.9	51.3	60.8	58.4	59.0
Disbursements/GDP (2)	9.1	6.3	8.3	14.0	10.0
Disbursements/comm GDP (2)	16.2	11.5	14.9	23.9	16.0
Foreign Aid/comm GDP (2)	7.9	6.8	8.5	9.8	8.9

P/ preliminary estimates

--/ not available

Source: Premier Ministere et Ministere du Plan.

TABLE 6

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
National Accounts Summary
(BuF million)

ITEM	1984	1985	1986	1987/P	1988/P
1) GDP at Market Price	118170	138792	137195	137951	158217
2) Consumption	112698	131884	131110	124309	--
3) Domestic Savings	5472	6908	6985	13642	--
4) Current Trans-net Fact Income	2089	1638	1531	773	--
5) National Savings	7560	9546	7666	14415	--
6) Gross Capital Formation	21710	20186	19191	29156	--
7) Borrowing Requirements (S-6)	-14150	-11640	-11515	-14741	--
 Memoranda items:					
Consumption/GDP (%)	95.4	95.0	92.6	90.1	--
Domestic Savings/GDP (%)	4.6	5.0	4.4	9.9	--
National Savings/GDP (%)	6.4	6.2	5.6	10.5	--
Domestic Savings/Gross Cap Form	25.2	34.2	31.7	46.9	--
Borrowing Requirements/GDP (%)	12.0	8.4	8.4	10.7	--

P/ preliminary estimates.

--/ not available.

Source: Annual Economic Reports, Ministère du Plan.

TABLE 7

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
Current Budget
(BuF million)

ITEM	1984	1985	1986	1987	1988	1989/P
Direct Taxes	3985	4120	4524	4267	4456	4884
Indirect Taxes	10430	13294	15284	11555	15320	17992
Administrative Revenues	649	840	1210	1321	3040	2295
Comm Credit Reimbursements	-	-	963	686	1045	1508
Dividends from Investments	-	-	-	-	-	3000
Total Revenues	15064	18254	21981	17829	23861	29679
Public Expenditures	9065	10855	12062	11684	14676	17044
Subsidies and Transfers	2793	3788	4271	4890	5447	6849
Net Borrowings	79	522	90	162	13	14
Recurrent Expenditures	11957	15165	16423	16736	20136	23907
Debt Accruals	1317	358	-	2310	-	-
Balance in Terms of Commitments	1790	2731	5558	-1217	3725	5764
Debt Accruals	1317	358	-	2310	-	-
Debt Payments	2506	1769	1386	-	2700	2400
Balance in Terms of Payments	601	1320	4172	1093	1025	3364
Memorandum Items						
Direct Taxes/monetized GDP (%)	6.0	5.4	6.0	5.3	4.8	-
Indirect Taxes/Total Revenues (%)	69.2	72.9	69.5	64.9	64.2	60.0
Recurrent Expenditures/GDP (%)	10.1	10.7	12.0	12.3	12.0	-
Recurrent Expend./monet. GDP (%)	18.0	19.9	21.6	20.9	20.8	-

P/projections

Source: Central Bank's Monthly Bulletins.

TABLE B

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
 Broad Money Supply (1984 - 1985)
 (BuF million)

ITEM	1984	1985	1986	1987	1988/P
Broad Money	19944	23907	24774	24293	26622
Money (M-1)	14511	18094	20337	19229	19594
Currency	7498	7254	8008	8734	9605
Demand Deposits	7013	10840	12329	10495	9989
Quasi-Money (M-2)	5433	5813	4437	5064	7029
Term Deposits	3353	3957	2231	2400	4754
Compulsory Savings	2080	1856	2206	2664	2274
Commercial Banks Money					
(Broad Money-Currency and Compulsory Savings)	10376	14901	14566	12895	14743
Memorandum Items:					
Structure of Broad Money	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Money	72.7	75.4	82.1	79.2	73.6
Currency	37.6	51.8	32.3	36.0	36.1
Demand Deposits	35.1	23.6	49.8	43.2	37.5
Quasi-Money (M-2)	27.7	24.6	17.9	20.8	26.4
Term Deposits	16.8	16.5	9.0	9.8	17.9
Compulsory Savings	10.5	8.1	8.9	11.0	8.5
Commercial Money	52.0	62.1	53.8	53.1	55.4
Broad Money as Percent of GDP					
Money	12.3	13.0	14.9	14.1	12.4
Currency	6.4	5.2	5.8	6.4	6.1
Demand Deposits	5.9	7.8	9.0	7.7	6.3
Quasi-Money	4.6	4.3	3.3	3.7	4.4
Term Deposits	2.8	2.9	1.6	1.8	3.0
Compulsory Savings	1.8	1.4	1.7	1.9	1.4
Commercial Banks Money	8.8	10.7	10.6	9.5	9.3
A Percentage of Commercialized GDP					
Broad Money	30.1	31.5	32.6	30.8	26.8
Commercial Money	15.7	19.6	19.2	16.1	14.9

P/preliminary estimates

Source: Central Bank's Monthly Bulletins.

TABLE 9

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
Liquidity of Financial Institutions
(BuF million)

ITEM	end February	1985	1986	1987	1988	1989
Currency in Circulation		-6912	-7063	-7792	-8240	-8995
Claims on Abroad		984	3520	7117	7592	19007
Assets		3681	3909	9743	8246	19036
Liabilities		-2697	-389	-2626	-654	-29
Claims on the Treasury		12012	14554	12019	11968	6943
Claims		14877	17970	16848	16861	16178
Deposits		-2865	-3416	-4829	-4893	-9235
Claims on Public Sector		-752	-2520	-2467	-1780	-1503
Claims		345	309	301	308	314
Deposits		-1097	-2829	-2768	-2088	-1817
Other Claims		-4243	-5550	-6951	-8191	-16102
Assets		2650	2825	2910	2602	2924
Liabilities		-6893	-8375	-9861	-10793	-19026
Sub-total Ind. Factors		1089	2941	1926	1348	-592
Refinancing Operations		220	63	230	259	2194
Banking Sector		-	-	230	259	2194
Other Fin. Institutions		220	63	-	-	-
Total Liquid Reserves		1309	3004	2156	1607	1602
Banking Sector		1306	2868	943	788	1331
Other Fin. Institutions		3	136	1213	819	271
Memorandum Items:						
Net Annual Changes						
Currency in Circulation		-151	-729	-448	-755	
Claims on Abroad		2536	3597	475	11473	
Claims on Treasury		2542	-2535	-51	-5025	
Claims on Public Sector		-1768	53	687	277	
Other Claims		-1307	-1401	-1240	-7911	
Sub-total Ind. Factors		1852	-1015	-578	-1940	
Refinancing Operations		-157	167	29	1935	
Total Liquid Reserves		1695	-848	-549	-5	
Banking Sector		1562	-1925	-155	543	
Other Fin. Institutions		133	1077	-394	-548	

Source: Central Bank's Monthly Bulletins.

BURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
Structure of Deposits by Category of Depositors
(BuF million)

ITEM	1984	1985	1986	1987	1988
Sight Deposits	7013	10839	12328	10489	10147
Individuals	2062	2627	3606	3961	3182
Private Companies	1768	2349	2127	2186	2247
Public Institutions	2892	5554	6336	3954	4217
Other	291	309	259	383	501
Time and Savings Deposits	5443	5729	4437	5064	7266
Individuals	2386	2263	2645	3072	2885
Private Companies	698	547	463	874	1888
Public Institutions	2075	2801	1295	933	2055
Other	284	118	34	195	438
Grand Total	12456	16568	16765	15553	17413

Memoranda Items:

	(as percentage of total)				
Total Deposits	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Sight Deposits	56.3	65.3	73.5	67.5	58.3
Individuals	16.6	15.8	21.5	25.5	18.3
Private Companies	14.2	14.2	12.7	14.1	24.2
Public Institutions	23.2	33.5	37.8	25.5	24.2
Other	2.3	1.8	1.5	2.4	
Time and Savings Deposits	43.7	34.7	26.5	32.5	41.7
Individuals	19.1	13.6	15.8	19.8	16.6
Private Companies	5.6	3.3	2.8	5.8	10.8
Public Institutions	18.7	16.9	7.7	5.8	11.8
Other	2.3	0.9	0.2	1.1	2.5

Source: Central Bank's Monthly Bulletins.

TABLE 11

EURUNDI: FINANCIAL SECTOR STUDY
Structure of Credit to the Economy
(EuF million)

ITEM	1984	1985	1986	1987	1988
By Term:					
Short-Term Credit	8178	9376	11656	12725	17445
Export	3753	4716	5014	5262	7021
Import	594	840	1212	881	1840
Treasury	3410	3371	5125	6323	8206
Public Markets Fin.	372	360	210	204	230
Other	49	89	95	55	148
Medium-Term Credit	2130	2209	2542	3402	4255
Housing	646	600	733	842	975
Equipment	1484	1609	1809	2560	3280
Long-Term Credit	2459	3625	3515	3937	3718
Housing	2369	2479	2382	2762	2515
Equipment	1090	1146	1133	1175	1203
Total Credits	13767	15210	17713	20064	25418
Memorandum Items:					
(Credit in percentage of total)					
Short-Term Credit	59.4	61.6	65.8	63.4	68.6
Export	27.3	31.0	28.3	26.2	27.6
Import	4.3	5.5	6.8	4.4	7.2
Treasury	24.8	22.2	28.9	31.5	32.3
Public Markets Fin.	2.7	2.4	1.2	1.0	0.9
Other	0.3	0.5	0.6	0.3	0.6
Medium-Term Credit	15.5	14.5	14.4	17.0	16.7
Housing	4.7	3.9	4.1	4.2	3.8
Equipment	10.8	10.6	10.3	12.8	12.9
Long-Term Credit	25.1	23.9	19.8	19.6	14.1
Housing	17.2	16.3	13.5	13.8	9.3
Equipment	7.9	7.6	6.3	5.8	4.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Centralisation des Risques, BRB